

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Pacy-sur-Eure sont convoqués en mairie de Pacy-sur-Eure – Place René Tomasini, salle du conseil au 1^{er} étage – 27120 PACY SUR EURE pour la réunion qui aura lieu le :

MARDI 04 AVRIL 2023, à 19H00 - ORDRE DU JOUR

n° dossier	Intitulé du rapport	Rapporteur
R07-2023	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) - CS France – Consultation du Conseil Municipal	YL
R08 a-b-c-2023	Travaux de modernisation du CHAG – Garanties d'emprunts (Annexes 1a-b-c)	AD
R09-2023	Terrain Multisport – modification du plan de financement	PL
R10-2023	Logement Familial de l'Eure : rétrocession des espaces communs du lotissement de la Haute Folie	CLD
R11-2023	Rue des Coteaux - création d'une servitude de passage au profit d'un riverain	CLD
R12-2023	Accueil Péricolaire – avenant à la convention d'objectifs et de financement	HP
R13-2023	Ratios d'avancement de grade année 2023	AD
R14-2023	Ouvertures et fermetures de postes et tableau des effectifs	AD
R15-2023	Participation financière aux formations d'apprentissage pour 2023	YL
R16-2023	Compte de gestion 2022 – budget principal (Annexe 2)	AD
R17-2023	Compte Administratif 2022 – budget principal	AD
R18-2023	Affectation du résultat 2022 – budget principal	AD
R19-2023	Budget Primitif 2023 du budget principal	AD
R20-2023	Fixation des taux des taxes locales pour 2023	YL
R21-2023	Attributions de subventions aux associations locales pour 2023	YL
R22-2023	Convention de gestion de subvention avec les associations	YL
R23-2023	Subvention au Centre Communal d'Action Sociale – année 2023	AD
R24-2023	Tarifs publics pour l'année 2023	YL
R25- 2023	Compte de gestion 2022 – budget annexe « Espace d'activités médicales » (Annexe 3)	AD
R26-2023	Compte Administratif 2022 – budget annexe « Espace d'activités médicales »	AD
R27-2023	Affectation du résultat 2022 – budget annexe « Espace d'activités médicales »	AD
R28-2023	Budget Primitif 2023 du budget annexe « Espace d'activités médicales »	AD
R29-2023	Compte de gestion 2022 – budget annexe « Gendarmerie » (Annexe 4)	AD

COMMUNE DE PACY-SUR-EURE – Place René Tomasini – 27120 Pacy sur Eure

R30-2023	Compte Administratif 2022 – budget annexe « Gendarmerie »	AD
R31-2023	Affectation du résultat 2022 budget annexe « Gendarmerie »	AD
R32-2023	Budget Primitif 2023 du budget annexe « Gendarmerie »	AD
R33-2023	Compte de gestion 2022 – budget annexe « opérations immobilières sur EAM » (Annexe 5)	AD
R34-2023	Compte Administratif 2022 – budget annexe « opérations immobilières sur EAM »	AD
R35-2023	Budget Primitif 2023 du budget annexe « opérations immobilières sur EAM »	AD



Le Maire,
Yves LELOUTRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Affiché le

ID : 027-200063774-20230404-R07_2023-DE

Commune Nouvelle de PACY-sur-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mardi 04 avril 2023

Le quatre avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE, convoqué en date du 29 mars 2023, s'est réuni à la salle du conseil au 1^{er} étage – Mairie de Pacy-sur-Eure – Place René Tomasini à Pacy-sur-Eure, sous la présidence de Monsieur Yves LELOUTRE, Maire.

Etaient présents : Yves LELOUTRE, Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Frédérique ROMAN, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Carole NOEL, Julien CANIN, Valérie BOUGAULT, Véronique SERVANT, Benoit BROCHETON, Michel GARNIER, Laurence MOURGUES, Isabelle MACE, David GUICHARD, Yann DUPOND, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoit METAYER, Corinne FISCHER, Claire PETRY, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU, Benjamin BOUGEANT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Stéphane BAUDOIN, Christophe BOUDEWEEL, Guillaume HUREL, Armelle MAROILLEZ, Marlène JEGU

Pouvoirs : Philippe LEBRETON donne pouvoir à Valérie BOUGAULT, Marlène JEGU donne pouvoir à Hugues PERROT, Armelle MAROILLEZ donne pouvoir à Louise THOMAS

Benoit BROCHETON a été élu secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 29 (dont 3 pouvoirs)

Objet : R07-2023 Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) CS France – Consultation du Conseil Municipal
Rapporteur : Yves LELOUTRE

Exposé des motifs :

La société CS France pour ses activités de traitement des matières est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) au titre de la nomenclature des ICPE.

Si le risque pour l'environnement est plus faible, l'installation est soumise à déclaration. Le régime d'enregistrement se différencie du régime d'autorisation par le caractère « standardisable » des prescriptions applicables aux installations.

Si le projet est concerné par un régime d'autorisation (A), d'enregistrement (E), de déclaration (D et DC), de déclaration (D), il s'agit d'une ICPE.

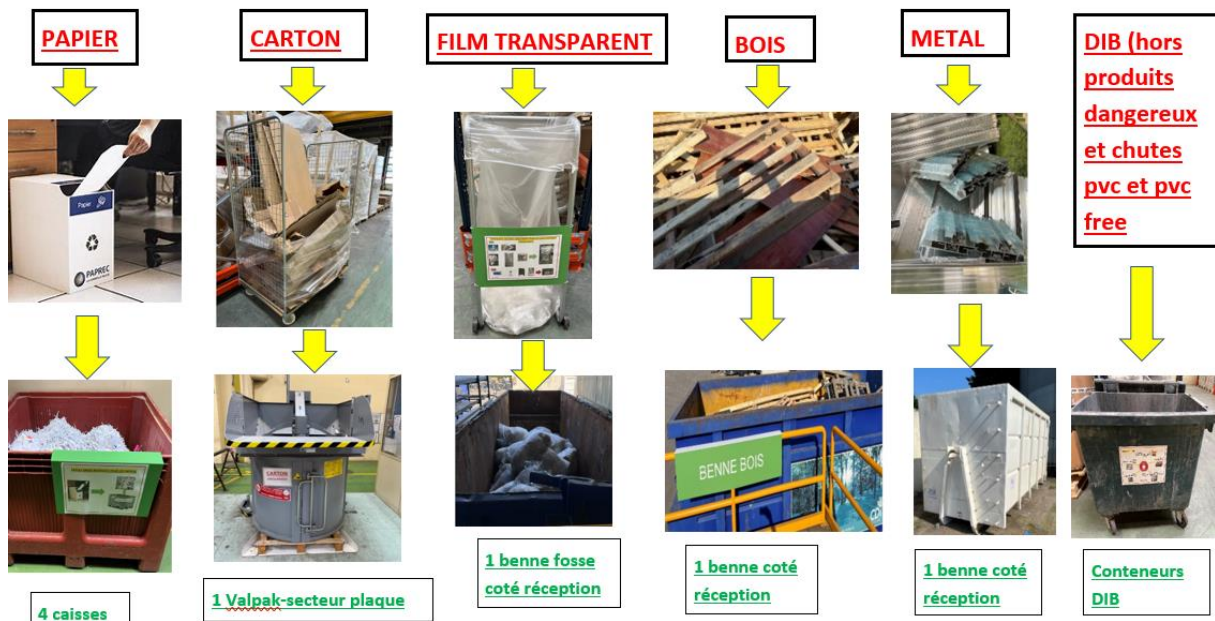
Cette nomenclature détermine également si les installations sont concernées par les risques d'accidents majeurs (Seveso seuil haut ou bas) ou par la directive sur les émissions industrielles (IED).

Une ICPE est exploitée ou détenue par une personne physique ou morale, publique ou privée. Il peut par exemple s'agir d'une usine, d'une installation Seveso, d'une carrière, d'une installation de stockage de déchets, d'un parc éolien terrestre, d'une exploitation agricole, ...

A ce titre, dans le cadre de ses activités de traitement des matières plastiques cette société a dû constituer un dossier d'enregistrement relatif à l'actualisation de la situation administrative des activités de transformation de matières plastiques.

Le dossier comporte notamment des pièces relatives à la sécurité incendie, aux incidences environnementales, à la gestion des déchets...

MODOP 203 TRI DES DECHETS (PAPIER – CARTON - FILM T. – BOIS – METAL - DIB)



Le dossier fait l'objet d'une consultation du public du 06 mars 2023 à 09h00 jusqu'au lundi 03 avril à 17h00 et est accessible en Mairie de Pacy sur Eure ou sur le site internet de la Préfecture.

Il sera proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur le dossier d'enregistrement dans la mesure où il s'agit d'un dossier d'actualisation d'une installation déjà existante et pour laquelle aucune nuisance n'a été constatée ces dernières années.

**Objet : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
CS France – Consultation du Conseil Municipal**

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Affiché le

ID : 027-200063774-20230404-R07_2023-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'Arrêté Préfectoral n° DCAT/SJIPE/MEA/23/006 prescrivant la mise en consultation du dossier d'enregistrement relatif à l'actualisation de la situation administrative des activités de transformation de matières plastiques sur le site de l'entreprise CS France à Pacy sur Eure,

Considérant qu'aucune nuisance liée à cette entreprise, aussi bien sur le voisinage que sur l'environnement, n'a été constatée

Considérant que le Conseil Municipal doit émettre un avis au plus tard quinze jours après la clôture de la consultation du public,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : Décide d'émettre un avis favorable sur le dossier d'enregistrement relatif à l'actualisation de la situation administrative des activités de transformation de matières plastiques sur le site de l'entreprise CS France à Pacy sur Eure,

Fait à Pacy sur Eure, le 04 avril 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Yves LELOUTRE.

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-sur-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mardi 04 avril 2023

Le quatre avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE, convoqué en date du 29 mars 2023, s'est réuni à la salle du conseil au 1^{er} étage – Mairie de Pacy-sur-Eure – Place René Tomasini à Pacy-sur-Eure, sous la présidence de Monsieur Yves LELOUTRE, Maire.

Etaient présents : Yves LELOUTRE, Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Frédérique ROMAN, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Carole NOEL, Julien CANIN, Valérie BOUGAULT, Véronique SERVANT, Benoit BROCHETON, Michel GARNIER, Laurence MOURGUES, Isabelle MACE, David GUICHARD, Yann DUPOND, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoit METAYER, Corinne FISCHER, Claire PETRY, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU, Benjamin BOUGEANT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Stéphane BAUDOIN, Christophe BOUDEWEEL, Guillaume HUREL, Armelle MAROILLEZ, Marlène JEGU

Pouvoirs : Philippe LEBRETON donne pouvoir à Valérie BOUGAULT, Marlène JEGU donne pouvoir à Hugues PERROT, Armelle MAROILLEZ donne pouvoir à Louise THOMAS

Benoit BROCHETON a été élu secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 29 (dont 3 pouvoirs)

Objet : R08a-2023 Travaux de modernisation du CHAG – Garanties d'emprunts – Banque Postale

Rapporteur : Alain DUVAL

Exposé des motifs :

Dans le cadre du projet de modernisation du Centre d’Hébergement et d’Accompagnement Gérontologique et de son financement la Commune a été sollicitée pour garantir les trois emprunts relatifs au financement des travaux à hauteur de 10 % chacun.

Le premier emprunt à garantir est celui de la Banque Postale :

Principales caractéristiques du contrat de prêt

Le contrat de prêt est composé d'une phase de mobilisation et d'une seule tranche obligatoire.

Montant du contrat de prêt : 6 975 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 32 ans

Objet du contrat de prêt : Financement de la reconstruction de l’EHPAD

Phase de mobilisation

Pendant la phase de mobilisation, les fonds versés qui n'ont pas encore fait l'objet de la mise en place d'une tranche constituent l'encours en phase de mobilisation.

Durée : 24 mois, soit du 30/12/2022 au 15/12/2024.

Versement des fonds : à la demande de l’emprunteur

Montant minimum de versement : 15 000,00 EUR

Taux d'intérêt annuel : index €STR assorti d'une marge de + 0,09 %

Date de constatation : Index publié le jour ouvré TARGET suivant chaque jour de la période d'intérêts

Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d’une année de 360 jours.

Echéances d'intérêts : périodicité mensuelle.

Tranche obligatoire à taux fixe du 15/12/2024 au 15/12/2054

Cette tranche obligatoire est mise en place le 15/12/2024 dans la limite du Montant du prêt.

Montant : 6 975 000,00 EUR

Durée d'amortissement : 30 ans

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 2,07 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Préavis : 50 jours calendaires

Commissions

Commission d'engagement : 0,05 % du Montant du Crédit

Commission de non-utilisation : 0,18 %

Garanties

- **Caution avec renonciation au bénéfice de discussion** Cautionnement par le Département de l'Eure (SIREN : 222 702 292) à hauteur de 50 % du Montant du Crédit avec renonciation au bénéfice de discussion comprenant le principal, les intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires.

Production de la garantie : La production de la garantie constitue une condition suspensive à la mise à disposition des fonds. A défaut de production de la garantie avant le 15/05/2023, le prêt sera définitivement annulé. En conséquence, le prêteur sera délié de ses obligations.

- **Caution avec renonciation au bénéfice de discussion** Cautionnement par la Communauté d'Agglomération Seine Normandie Agglomération (SIREN : 200 072 312) à hauteur de 40 % du Montant du Crédit avec renonciation au bénéfice de discussion comprenant le principal, les intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires.

Production de la garantie : La production de la garantie constitue une condition suspensive à la mise à disposition des fonds. A défaut de production de la garantie avant le 15/05/2023, le prêt sera définitivement annulé. En conséquence, le prêteur sera délié de ses obligations.

- **Caution avec renonciation au bénéfice de discussion** Cautionnement par la commune de Pacy sur Eure (SIREN : 200 063 774) sur Eure à hauteur de 10 % du Montant du Crédit avec renonciation au bénéfice de discussion comprenant le principal, les intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires.

Production de la garantie : La production de la garantie constitue une condition suspensive à la mise à disposition des fonds. A défaut de production de la garantie avant le 15/05/2023, le

prêt sera définitivement annulé. En conséquence, le prêteur sera délié de ses obligations.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la demande de garantie d'emprunts formulée par le CHAG de Pacy sur Eure, dans le cadre de ses travaux,

Vu les caractéristiques du prêt énoncées ci-dessus,

Vu l'article 2288 du Code civil ;

Vu l'offre de Financement de La Banque Postale (annexée à la présente délibération)

Considérant l'Offre de financement d'un montant de 6 975 000,00 €, émise par La Banque Postale (ci-après « le Bénéficiaire ») et acceptée par CHAG PACY SUR EURE (ci-après « l'Emprunteur ») pour les besoins de financement de la reconstruction de l'EHPAD, pour laquelle la commune de Pacy sur Eure (ci-après « le Garant ») décide d'apporter son cautionnement (ci-après « la Garantie ») dans les termes et conditions fixées ci-dessous.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

ARTICLE 1er : Accord du Garant

Le Garant accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 10,00 % (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du Contrat à venir entre l'emprunteur et le Bénéficiaire (ci-après « le Prêt »).

L'offre de prêt est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 : Déclaration du Garant

Le Garant déclare que la Garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

ARTICLE 3 : Mise en garde

Le Garant reconnaît être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles 1 et 4 du présent engagement.

Il reconnaît par ailleurs être pleinement averti du risque de non-remboursement du Prêt par l'Emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

ARTICLE 4 : Appel de la Garantie

En cas de non-paiement total ou partiel d’une échéance par l’Emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le Bénéficiaire au Garant au plus tard 90 jours après la date d’échéance concernée.

Sans préjudice des dispositions de l’article [Communes L.2252-1, départements L.3231-4, régions L.4253-1] du Code général des collectivités territoriales, le Garant devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l’absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le Bénéficiaire ne s’adresse au préalable à l’Emprunteur défaillant.

En outre, le Garant s’engage pendant toute la durée de l’emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la Garantie.

Article 5 : Bénéfice du cautionnement

Le Garant accepte expressément, et sans qu’il soit besoin d’une quelconque notification, de maintenir sa garantie en cas de fusion, scission, apport partiel d’actifs (ou toute autre opération ayant un effet similaire) du Bénéficiaire avec toute autre personne morale même si cela implique une modification de la forme juridique de l’une quelconque de ces entités ou la création d’une personne morale nouvelle.

Le cautionnement bénéficie au Bénéficiaire, ainsi qu’à tous ses éventuels cessionnaires, subrogés, successeurs ou ayants-cause. Tout bénéficiaire d’une cession ou d’un transfert de tout ou partie des droits et/ou obligations du Bénéficiaire au titre du Prêt bénéficiera de plein droit du cautionnement en lieu et place du Bénéficiaire cédant ou transférant, ce que le Garant reconnaît et accepte expressément sans qu’il soit besoin d’une quelconque notification.

Dans l’hypothèse d’un transfert par voie de novation à un tiers de tout ou partie des droits et obligations du Bénéficiaire au titre du Prêt, le Garant accepte expressément que le bénéfice du cautionnement soit de plein droit transmis au nouveau créancier et maintenu à son profit sans qu’il soit besoin d’une quelconque notification.

ARTICLE 6 : Durée

La Garantie est conclue pour la durée du Prêt augmentée d’un délai de trois mois.

ARTICLE 7 : Publication de la Garantie

Le Garant s’engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.2131-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès du Bénéficiaire.

Objet : Travaux de modernisation du CHAG – Garanties d’emp

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Affiché le
ID : 027-200063774-20230404-R08A_2023-DE

Fait à Pacy sur Eure, le 04 avril 2023

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Yves LELOUTRE.

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l’obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-sur-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mardi 04 avril 2023

Le quatre avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE, convoqué en date du 29 mars 2023, s'est réuni à la salle du conseil au 1^{er} étage – Mairie de Pacy-sur-Eure – Place René Tomasini à Pacy-sur-Eure, sous la présidence de Monsieur Yves LELOUTRE, Maire.

Etaient présents : Yves LELOUTRE, Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Frédérique ROMAN, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Carole NOEL, Julien CANIN, Valérie BOUGAULT, Véronique SERVANT, Benoit BROCHETON, Michel GARNIER, Laurence MOURGUES, Isabelle MACE, David GUICHARD, Yann DUPOND, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoit METAYER, Corinne FISCHER, Claire PETRY, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU, Benjamin BOUGEANT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Stéphane BAUDOIN, Christophe BOUDEWEEL, Guillaume HUREL, Armelle MAROILLEZ, Marlène JEGU

Pouvoirs : Philippe LEBRETON donne pouvoir à Valérie BOUGAULT, Marlène JEGU donne pouvoir à Hugues PERROT, Armelle MAROILLEZ donne pouvoir à Louise THOMAS

Benoit BROCHETON a été élu secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 29 (dont 3 pouvoirs)

Objet : R08b-2023 Travaux de modernisation du CHAG – Garanties d'emprunts – CDC n°145415

Rapporteur : Alain DUVAL

Exposé des motifs :

Dans le cadre du projet de modernisation du Centre d'Hébergement et d'Accompagnement Gérontologique et de son financement la Commune a été sollicitée pour garantir les trois emprunts relatifs au financement des travaux à hauteur de 10 % chacun.

Le second emprunt à garantir est celui de la Caisse des Dépôts et Consignations (N° 145415)

Offre CDC			
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PHARE		
Enveloppe	-		
Identifiant de la Ligne du Prêt	5526357		
Montant de la Ligne du Prêt	1 975 000 €		
Commission d'instruction	1 180 €		
Durée de la période	Trimestrielle		
Taux de période	0,89 %		
TEG de la Ligne du Prêt	3,57 %		
Phase de préfinancement			
Durée du préfinancement	24 mois		
Index de préfinancement	Livret A		
Marge fixe sur index de préfinancement	0,6 %		
Taux d'intérêt du préfinancement	3,6 %		
Règlement des intérêts de préfinancement	Paielement en fin de préfinancement		
Phase d'amortissement			
Durée	10 ans		
Index ¹	Livret A		
Marge fixe sur index	0,6 %		
Taux d'intérêt ²	3,6 %		
Périodicité	Trimestrielle		
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire		
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)		
Modalité de révision	SR		
Taux de progression de l'amortissement	0 %		
Mode de calcul des intérêts	Equivalent		
Base de calcul des intérêts	30 / 360		

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la demande de garantie d'emprunts formulée par le CHAG de Pacy sur Eure, dans le cadre de ses travaux,

Vu les caractéristiques du prêt,

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 145415 en annexe signé entre : CENTRE D'HEBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT GERONTOLOGIQUE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : L'assemblée délibérante de COMMUNE DE PACY-SUR-EURE accorde sa garantie à hauteur de 10,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 975 000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 145415 constitué de 1 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 197 500,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Fait à Pacy sur Eure, le 04 avril 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Yves LELOUTRE.

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-sur-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mardi 04 avril 2023

Le quatre avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE, convoqué en date du 29 mars 2023, s'est réuni à la salle du conseil au 1^{er} étage – Mairie de Pacy-sur-Eure – Place René Tomasini à Pacy-sur-Eure, sous la présidence de Monsieur Yves LELOUTRE, Maire.

Etaient présents : Yves LELOUTRE, Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Frédérique ROMAN, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Carole NOEL, Julien CANIN, Valérie BOUGAULT, Véronique SERVANT, Benoit BROCHETON, Michel GARNIER, Laurence MOURGUES, Isabelle MACE, David GUICHARD, Yann DUPOND, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoit METAYER, Corinne FISCHER, Claire PETRY, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU, Benjamin BOUGEANT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Stéphane BAUDOIN, Christophe BOUDEWEEL, Guillaume HUREL, Armelle MAROILLEZ, Marlène JEGU

Pouvoirs : Philippe LEBRETON donne pouvoir à Valérie BOUGAULT, Marlène JEGU donne pouvoir à Hugues PERROT, Armelle MAROILLEZ donne pouvoir à Louise THOMAS

Benoit BROCHETON a été élu secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 29 (dont 3 pouvoirs)

Objet : R08c-2023 Travaux de modernisation du CHAG – Garanties d'emprunts – CDC n°141218

Rapporteur : Alain DUVAL

Exposé des motifs :

Dans le cadre du projet de modernisation du Centre d'Hébergement et d'Accompagnement Gérontologique et de son financement la Commune a été sollicitée pour garantir les trois emprunts relatifs au financement des travaux à hauteur de 10 % chacun.

Le troisième emprunt à garantir est celui de la Caisse des Dépôts et Consignations (N° 141218)

ARTICLE 9 CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PHARE			
Enveloppe	-			
Identifiant de la Ligne du Prêt	5511642			
Montant de la Ligne du Prêt	5 000 000 €			
Commission d'instruction	3 000 €			
Durée de la période	Trimestrielle			
Taux de période	0,82 %			
TEG de la Ligne du Prêt	3,29 %			
Phase de préfinancement				
Durée du préfinancement	24 mois			
Index de préfinancement	Taux fixe			
Taux d'intérêt du préfinancement	3,33 %			
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement			
Phase d'amortissement				
Durée	30 ans			
Index	Taux fixe			
Marge fixe sur index	-			
Taux d'intérêt	3,33 %			
Périodicité	Trimestrielle			
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)			
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle			
Modalité de révision	Sans objet			
Taux de progressivité de l'échéance	0 %			
Mode de calcul des intérêts	Equivalent			
Base de calcul des intérêts	30 / 360			

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la demande de garantie d'emprunts formulée par le CHAG de Pacy sur Eure, dans le cadre de ses travaux,
Vu les caractéristiques du prêt,
Vu l'article 2305 du Code civil ;
Vu le Contrat de Prêt N° 141218 en annexe signé entre : CENTRE D'HEBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT GERONTOLOGIQUE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l’unanimité

Article 1 : L’assemblée délibérante de COMMUNE DE PACY-SUR-EURE accorde sa garantie à hauteur de 10,00 % pour le remboursement d’un Prêt d’un montant total de 5 000 000,00 euros souscrit par l’emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 141218 constitué de 1 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 500 000,00 euros augmentée de l’ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu’au complet remboursement de celui-ci et porte sur l’ensemble des sommes contractuellement dues par l’Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d’exigibilité.

Sur notification de l’impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s’engage dans les meilleurs délais à se substituer à l’Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s’engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Fait à Pacy sur Eure, le 04 avril 2023

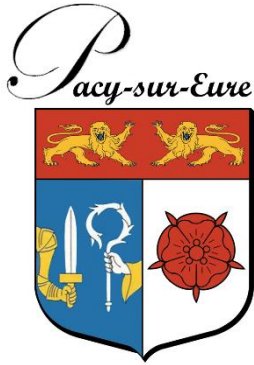
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Yves LELOUTRE.

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l’obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Objet : Terrain Multisports – modification du plan de financement



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-sur-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mardi 04 avril 2023

Le quatre avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE, convoqué en date du 29 mars 2023, s'est réuni à la salle du conseil au 1^{er} étage – Mairie de Pacy-sur-Eure – Place René Tomasini à Pacy-sur-Eure, sous la présidence de Monsieur Yves LELOUTRE, Maire.

Etaient présents : Yves LELOUTRE, Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Frédérique ROMAN, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Carole NOEL, Julien CANIN, Valérie BOUGAULT, Véronique SERVANT, Benoit BROCHETON, Michel GARNIER, Laurence MOURGUES, Isabelle MACE, David GUICHARD, Yann DUPOND, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoit METAYER, Corinne FISCHER, Claire PETRY, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU, Benjamin BOUGEANT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Stéphane BAUDOIN, Christophe BOUDEWEEL, Guillaume HUREL, Armelle MAROILLEZ, Marlène JEGU

Pouvoirs : Philippe LEBRETON donne pouvoir à Valérie BOUGAULT, Marlène JEGU donne pouvoir à Hugues PERROT, Armelle MAROILLEZ donne pouvoir à Louise THOMAS

Benoit BROCHETON a été élu secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 29 (dont 3 pouvoirs)

Objet : R09-2023 Terrain Multisports – modification du plan de financement

Rapporteur : Pascal LEHONGRE

Exposé des motifs :

Dans le cadre du projet de terrain multisports, une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Eure et de l'Etat a été formulée en fin d'année 2022.

Plan de financement initial :

Financement	Montant HT de la subvention	Taux d'aide sur la dépense HT
Subvention DETR / DSIL Etat	55 477,00	40 %
Subvention Départementale	41 608,00	30 %
Sous total / Total de subventions publiques	97 085,00	70 %
Autofinancement	41 610,00	30 %
TOTAL	138 695,00	

Toutefois dans le cadre de l'appel à projet « 5000 terrains de sport en Normandie » lancé par l'Agence Nationale du Sport, le projet peut faire l'objet de subventions complémentaires.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal de modifier le plan de financement et d'autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Agence Nationale du Sport :

Financement	Montant HT de la subvention	Taux d'aide sur la dépense HT
Subvention Agence Nationale du Sport (Etat)	69 347,00	50 %
Subvention Départementale	41 608,00	30 %
Sous total / Total de subventions publiques	110 955,00	80 %
Autofinancement	27 740,00	20 %
TOTAL	138 695,00	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°64-2022 actant le projet de terrain multisports et autorisant Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat et du Conseil Départemental de l'Eure

Considérant qu'il convient de modifier le plan de financement initial afin d'obtenir des financements complémentaires pour le projet de terrain multisports,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : De confirmer l'autorisation donnée au Maire pour solliciter le Département de l'Eure pour l'obtention d'une subvention au titre des équipements sportifs du volet 3, pour la construction d'une aire de jeux multisports.

Article 2 : D'autoriser le Maire à solliciter les services de l'Etat pour l'obtention d'une subvention au titre de l'appel à projet « 5000 terrains de sport en Normandie » auprès de l'Agence Nationale du Sport, pour la construction d'une aire de jeux multisports.

Article 3 : D'autoriser M. le Maire à signer tout document dans ce dossier.

Article 4 : D'acter le coût estimatif et le plan de financement prévisionnel du projet comme suit :

Construction d'une aire de jeux multisports :

Financement	Montant HT de la subvention	Taux d'aide sur la dépense HT
Subvention Agence Nationale du Sport (Etat)	69 347,00	50 %
Subvention Départementale	41 608,00	30 %
Sous total / Total de subventions publiques	110 955,00	80 %
Autofinancement	27 740,00	20 %
TOTAL	138 695,00	

Fait à Pacy sur Eure, le 04 avril 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Yves LELOUTRE.

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Objet : Logement Familial de l'Eure : rétrocession des espaces communs du lotissement de la Haute Folie

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Affiché le

ID : 027-200063774-20230404-R10_2023-DE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-sur-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mardi 04 avril 2023

Le quatre avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE, convoqué en date du 29 mars 2023, s'est réuni à la salle du conseil au 1^{er} étage – Mairie de Pacy-sur-Eure – Place René Tomasini à Pacy-sur-Eure, sous la présidence de Monsieur Yves LELOUTRE, Maire.

Etaient présents : Yves LELOUTRE, Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Frédérique ROMAN, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Carole NOEL, Julien CANIN, Valérie BOUGAULT, Véronique SERVANT, Benoit BROCHETON, Michel GARNIER, Laurence MOURGUES, Isabelle MACE, David GUICHARD, Yann DUPOND, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoit METAYER, Corinne FISCHER, Claire PETRY, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU, Benjamin BOUGEANT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Stéphane BAUDOIN, Christophe BOUDEWEEL, Guillaume HUREL, Armelle MAROILLEZ, Marlène JEGU

Pouvoirs : Philippe LEBRETON donne pouvoir à Valérie BOUGAULT, Marlène JEGU donne pouvoir à Hugues PERROT, Armelle MAROILLEZ donne pouvoir à Louise THOMAS

Benoit BROCHETON a été élu secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 29 (dont 3 pouvoirs)

Objet : R10-2023 Logement Familial de l'Eure : rétrocession des espaces communs du lotissement de la Haute Folie

Rapporteur : Christian LE DENMAT

**Objet : Logement Familial de l'Eure : rétrocession des espaces communs
Haute Folie**

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Affiché le

ID : 027-200063774-20230404-R10_2023-DE

Exposé des motifs :

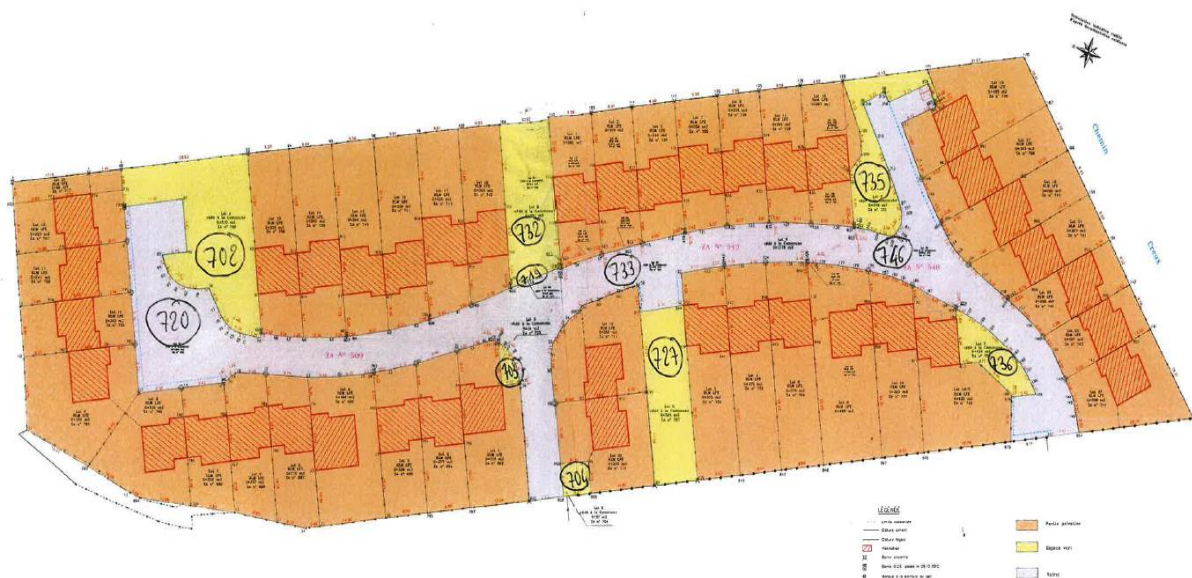
Le lotissement dit de « la Haute Folie » avait été autorisé, pour la réalisation de 40 logements en deux tranches, au Logement Familial de l'Eure par délivrance de permis de construire n° PC 027 448 94 0776 délivré en 1994 et par arrêté de permis de construire n°. 027 448 91 00962 délivré en 1997 ;

La réalisation de ce lotissement étant achevée depuis de nombreuses années, il convient désormais que la Commune de Pacy sur Eure reprenne officiellement les voiries, espaces verts, équipements communs et éléments techniques (réseaux, gaines, câbles, etc...) de ce lotissement.

Cette opération porte sur les parcelles suivantes :

En jaune, les espaces verts : ZA 702, ZA 703, ZA 732, ZA 719, ZA 704, ZA 727, ZA 736, ZA 735

En gris, les voiries (rue André Malraux/Rue Claude Monet) : ZA 720, ZA 733, ZA 746



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Considérant qu'il convient d'acter la rétrocession des espaces communs du lotissement de la Haute Folie au profit de la Commune,

Après en avoir délibéré,

Objet : Logement Familial de l'Eure : rétrocession des espaces communs de la Haute Folie

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Affiché le

ID : 027-200063774-20230404-R10_2023-DE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Article 1 : Approuve la rétrocession des espaces communs du lotissement de la Haute Folie concernés par les parcelles suivantes : ZA 702, ZA 703, ZA 732, ZA 719, ZA 704, ZA 727, ZA 736, ZA 735 (espaces verts) et ZA 720, ZA 733, ZA 746 (les voiries rue André Malraux/Rue Claude Monet).

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette rétrocession, étant entendu que les frais relatifs à cette opération sont à la charge exclusive du demandeur.

Article 3 : Dit que les parcelles ainsi rétrocédées sont classées dans le domaine public communal.

Fait à Pacy sur Eure, le 04 avril 2023

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Yves LELOUTRE.

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Objet : Rue des Coteaux - création d'une servitude de passage



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-sur-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mardi 04 avril 2023

Le quatre avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE, convoqué en date du 29 mars 2023, s'est réuni à la salle du conseil au 1^{er} étage – Mairie de Pacy-sur-Eure – Place René Tomasini à Pacy-sur-Eure, sous la présidence de Monsieur Yves LELOUTRE, Maire.

Etaient présents : Yves LELOUTRE, Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Frédérique ROMAN, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Carole NOEL, Julien CANIN, Valérie BOUGAULT, Véronique SERVANT, Benoit BROCHETON, Michel GARNIER, Laurence MOURGUES, Isabelle MACE, David GUICHARD, Yann DUPOND, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoit METAYER, Corinne FISCHER, Claire PETRY, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU, Benjamin BOUGEANT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Stéphane BAUDOIN, Christophe BOUDEWEEL, Guillaume HUREL, Armelle MAROILLEZ, Marlène JEGU

Pouvoirs : Philippe LEBRETON donne pouvoir à Valérie BOUGAULT, Marlène JEGU donne pouvoir à Hugues PERROT, Armelle MAROILLEZ donne pouvoir à Louise THOMAS

Benoit BROCHETON a été élu secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 29 (dont 3 pouvoirs)

Objet : R11-2023 Rue des Coteaux - création d'une servitude de passage au profit d'un riverain

Rapporteur : Christian LE DENMAT

Exposé des motifs :

La Commune a été sollicitée par un riverain de la rue des Coteaux afin que puisse être créée une servitude de passage sur une parcelle communale cadastrée ZA 433 dans le cadre de son projet de division de terrain à bâtir.

Dans le cadre du certificat d'urbanisme opérationnel n° 27448 20 F0122 l'opération de division de terrain a été déclarée envisageable au regard des règles d'urbanisme.



Aussi il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la création de cette servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée ZA 433 au profit du propriétaire des parcelles cadastrées ZA751 et ZA 752 (anciennement ensemble ZA 643) dans le cadre de la division du terrain à bâtir.



Objet : Rue des Coteaux - création d'une servitude de passage

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Affiché le
ID : 027-200063774-20230404-R11_2023-DE

Il est entendu que l'ensemble des frais de géomètre, d'actes notariés et de viabilisation ultérieure liés au projet sont à la charge du demandeur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le projet de division présenté par le propriétaire des parcelles cadastrées ZA751 et ZA 752 (anciennement ZA 643) situées rue des Coteaux à Pacy sur Eure,

Vu le certificat d'urbanisme opérationnel favorable n° 27448 20 F0122,

Vu la demande de création d'une servitude de passage, formulée par le propriétaire du propriétaire des parcelles cadastrées ZA751 et ZA 752 (anciennement ensemble ZA 643) dans le cadre de la division d'un terrain à bâtir.

Considérant qu'un avis favorable à cette de demande de création de servitude sur la parcelle communale cadastrée ZA 433, peut être envisagé.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : Autorise la création d'une servitude de passage, sur la parcelle communale cadastrée ZA 433, au profit du propriétaire des parcelles cadastrées ZA 751 et ZA 752 sous réserve, du maintien en bon état permanent du chemin rural, par le bénéficiaire de la servitude.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la création de cette servitude, étant entendu que l'ensemble des frais de géomètre, d'actes notariés et de viabilisation ultérieure liés au projet, sont à la charge exclusive du demandeur.

Fait à Pacy sur Eure, le 04 avril 2023

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Yves LELOUTRE.

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-sur-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mardi 04 avril 2023

Le quatre avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE, convoqué en date du 29 mars 2023, s'est réuni à la salle du conseil au 1^{er} étage – Mairie de Pacy-sur-Eure – Place René Tomasini à Pacy-sur-Eure, sous la présidence de Monsieur Yves LELOUTRE, Maire.

Etaient présents : Yves LELOUTRE, Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Frédérique ROMAN, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Carole NOEL, Julien CANIN, Valérie BOUGAULT, Véronique SERVANT, Benoit BROCHETON, Michel GARNIER, Laurence MOURGUES, Isabelle MACE, David GUICHARD, Yann DUPOND, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoit METAYER, Corinne FISCHER, Claire PETRY, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU, Benjamin BOUGEANT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Stéphane BAUDOIN, Christophe BOUDEWEEL, Guillaume HUREL, Armelle MAROILLEZ, Marlène JEGU

Pouvoirs : Philippe LEBRETON donne pouvoir à Valérie BOUGAULT, Marlène JEGU donne pouvoir à Hugues PERROT, Armelle MAROILLEZ donne pouvoir à Louise THOMAS

Benoit BROCHETON a été élu secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 29 (dont 3 pouvoirs)

Objet : R12-2023 CAF – Avenant à la convention d'objectifs et de financement
Rapporteur : Hugues PERROT

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de financement signée avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure en mai 2022, un avenant n°1 est nécessaire pour simplifier les démarches de financement des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH).

En effet la CAF et les Mutualités Sociales Agricoles (MSA) ont décidé d'harmoniser leur méthode de financement des ALSH et dès lors que le montant de subvention est inférieur à 300 € par an, la CAF prend en charge à 100 %.

Aussi l'avenant n°1 à la convention signée en mai 2022 porte sur la modification du taux retenu de ressortissants du régime général pour la prestation de service Accueil de Loisirs sans Hébergement qui passe de 99.85 % à 100%.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention d'objectifs et de financement signée avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure en mai 2022,

Vu l'avenant n°1 à ladite convention qui modifie le taux de ressortissants du régime général pour la prestation de service Accueil de Loisirs sans Hébergement,

Considérant qu'il est nécessaire signer cet avenant n°1 pour simplifier le financement de l'ALSH périscolaire géré par la Commune à l'école DULONG,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement signée avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure

Fait à Pacy sur Eure, le 04 avril 2023

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Yves LELOUTRE.

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Objet : Ratios d'avancement de grade année 2023



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-sur-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mardi 04 avril 2023

Le quatre avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE, convoqué en date du 29 mars 2023, s'est réuni à la salle du conseil au 1^{er} étage – Mairie de Pacy-sur-Eure – Place René Tomasini à Pacy-sur-Eure, sous la présidence de Monsieur Yves LELOUTRE, Maire.

Etaient présents : Yves LELOUTRE, Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Frédérique ROMAN, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Carole NOEL, Julien CANIN, Valérie BOUGAULT, Véronique SERVANT, Benoit BROCHETON, Michel GARNIER, Laurence MOURGUES, Isabelle MACE, David GUICHARD, Yann DUPOND, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoit METAYER, Corinne FISCHER, Claire PETRY, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU, Benjamin BOUGEANT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Stéphane BAUDOIN, Christophe BOUDEWEEL, Guillaume HUREL, Armelle MAROILLEZ, Marlène JEGU

Pouvoirs : Philippe LEBRETON donne pouvoir à Valérie BOUGAULT, Marlène JEGU donne pouvoir à Hugues PERROT, Armelle MAROILLEZ donne pouvoir à Louise THOMAS

Benoit BROCHETON a été élu secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 29 (dont 3 pouvoirs)

Objet : R13-2023 Ratios d'avancement de grade année 2023

Rapporteur : Alain DUVAL

Exposé des motifs :

Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Une délibération doit fixer ce taux, appelé « ratio promus-promouvables », Il peut varier entre 0 et 100%.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emploi des agents de police, des attachés hors classe et des ingénieurs hors classe.

Il convient de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promus/promouvables, le nombre de promovables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de fixer par délibération, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. Les ratios proposés sont les suivants :

Catégorie	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux %
C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100%
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint principal de 1 ^{ère} classe	100%
	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100%
	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100%
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100%
	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	100%
B	Educateur des APS	Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	100%
	Rédacteur	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	100%
	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100%
A	Attaché	Attaché principal	100 %

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Générale de la Fonction Publique

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 28 mars 2023

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de fixer les ratios d'avancement de grade pour l'année 2023

Considérant que les avancements de grade feront l'objet d'une décision individuelle nominative en cohérence avec les lignes directrices de gestion et les crédits budgétaires alloués aux dépenses de personnels

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : De fixer les ratios d'avancement de grade suivants pour 2023

Catégorie	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux %
C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100%
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint principal de 1 ^{ère} classe	100%
	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100%
	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100%
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100%
	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	100%
B	Educateur des APS	Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	100%
	Rédacteur	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	100%
	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100%
A	Attaché	Attaché principal	100 %

Objet : Ratios d'avancement de grade année 2023

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Affiché le

ID : 027-200063774-20230404-R13_2023-DE

Fait à Pacy sur Eure, le 04 avril 2023

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Yves LELOUTRE.

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-sur-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mardi 04 avril 2023

Le quatre avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE, convoqué en date du 29 mars 2023, s'est réuni à la salle du conseil au 1^{er} étage – Mairie de Pacy-sur-Eure – Place René Tomasini à Pacy-sur-Eure, sous la présidence de Monsieur Yves LELOUTRE, Maire.

Etaient présents : Yves LELOUTRE, Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Frédérique ROMAN, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Carole NOEL, Julien CANIN, Valérie BOUGAULT, Véronique SERVANT, Benoit BROCHETON, Michel GARNIER, Laurence MOURGUES, Isabelle MACE, David GUICHARD, Yann DUPOND, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoit METAYER, Corinne FISCHER, Claire PETRY, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU, Benjamin BOUGEANT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Stéphane BAUDOIN, Christophe BOUDEWEEL, Guillaume HUREL, Armelle MAROILLEZ, Marlène JEGU

Pouvoirs : Philippe LEBRETON donne pouvoir à Valérie BOUGAULT, Marlène JEGU donne pouvoir à Hugues PERROT, Armelle MAROILLEZ donne pouvoir à Louise THOMAS

Benoit BROCHETON a été élu secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 29 (dont 3 pouvoirs)

Objet : R14-2023 Ouvertures et fermetures de postes et tableau des effectifs
Rapporteur : Alain DUVAL

Exposé des motifs :

Les employeurs territoriaux ont le pouvoir de supprimer des emplois, dans la limite d'un cadre juridique relatif au motif et à la procédure de suppression. Cette suppression doit être fondée pour l'intérêt du service.

Selon l'article 97-I de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, un emploi ne peut être supprimé qu'après l'avis préalable du Comité Social Territorial (CST) sur la base d'un rapport présenté par la collectivité territoriale ou l'établissement public. Ce rapport détaille les motifs de la suppression et les conséquences sur l'organisation de la collectivité.

Aussi, afin de mettre à jour le tableau des effectifs, il convient donc de fermer certains postes et de créer de nouveaux postes ceci dans le cadre des avancements de grades et en lien avec les lignes directrices de gestion. Aussi, il est proposé :

Suppression de :

- 1 poste de d'adjoint administratif,
- 3 postes d'adjoint technique principal 2ème classe,
- 1 poste d'agent de maîtrise
- 1 poste d'éducateur des APS

Création de :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe.
- 3 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe.
- 1 poste d'agent de maîtrise principal
- 1 poste d'éducateur des APS principal de 2ème classe

Tableau des effectifs avant modifications :

Commune de PACY-sur-EURE - Tableau des effectifs - conseil municipal du 6 décembre 2022 (effectifs au 1er janvier 2023)								
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2022	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT			Nbre de personnes présentes
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	
FILIERE ADMINISTRATIVE (a)		16	0	16	10	2,8	12,8	12
Attaché Principal	A	0	0	0	0	0	0	0
Attaché Territorial	A	4	0	4	3	0,8	3,8	4
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	2	0	2	0	1	1	1
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	C	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	5	0	5	4	0	4	3
Adjoint Administratif	C	5	0	5	3	1	4	4
FILIERE TECHNIQUE (b)		51	0	51	32,6	11	43,6	41
Ingénieur territorial	A	1	0	1	0	1	1	1
Technicien Principal de 1ère classe	B	0	0	0	0	0	0	0
Technicien Principal de 2ème Classe	B	0	0	0	0	0	0	0
Technicien	B	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint Technique Territorial	C	24	0	24	8,8	10	18,8	17
Adjoint Technique Principal 1ère Classe	C	8	0	8	8	0	8	7
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	15	0	15	12,8	0	12,8	13
Agent de Maîtrise	C	1	0	1	1	0	1	1
Agent de Maîtrise Principal	C	2	0	2	2	0	2	2
FILIERE MEDICO-SOCIALE (c)		1	0	1	1	0	1	1
Agent Spécialisé de 1ère Classe des E.M.	C	0	0	0	0	0	0	0
Agent Spécialisé Principal 1ère Classe des E.M.	C	1	0	1	1	0	1	1
Agent Spécialisé Principal 2ème Classe des E.M.	C	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE (d)		1	0	1	1	0	1	1
Educateur territorial A.P.S.	B	1	0	1	1	0	1	1
FILIERE POLICE (e)		3	0	3	2	1	3	3
Chef de Service de Police Municipale	B	1	0	1	1	0	1	1
Brigadier Chef Principal de Police Municipale	C	1	0	1	1		1	1
Gardien-Brigadier de Police Municipale	C	1	0	1	0	1	1	1
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e)		72	0	72	46,6	14,8	61,4	60

Tableau des effectifs après modifications :

Commune de PACY-sur-EURE - Tableau des effectifs - conseil municipal du 04 avril 2023 (effectifs au 1er mai 2023)								
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2022	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT			Nbre de personnes présentes
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	
		FILIERE ADMINISTRATIVE (a)		16	0	16	12	
Attaché Principal	A	0	0	0	0	0	0	0
Attaché Territorial	A	4	0	4	3	0,8	3,8	4
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	2	0	2	0	1	1	1
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	C	1	0	1	1	0	1	1
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	4	0	4	4	0	4	3
Adjoint Administratif	C	5	0	5	4	1	5	5
FILIERE TECHNIQUE (b)		51	0	51	32,6	11	43,6	41
Ingénieur territorial	A	1	0	1	0	1	1	1
Technicien Principal de 1ère classe	B	0	0	0	0	0	0	0
Technicien Principal de 2ème Classe	B	0	0	0	0	0	0	0
Technicien	B	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint Technique Territorial	C	24	0	24	8,8	10	18,8	17
Adjoint Technique Principal 1ère Classe	C	8	0	8	8	0	8	7
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	15	0	15	12,8	0	12,8	13
Agent de Maîtrise	C	1	0	1	1	0	1	1
Agent de Maîtrise Principal	C	2	0	2	2	0	2	2
FILIERE MEDICO-SOCIALE (c)		1	0	1	1	0	1	1
Agent Spécialisé de 1ère Classe des E.M.	C	0	0	0	0	0	0	0
Agent Spécialisé Principal 1ère Classe des E.M.	C	1	0	1	1	0	1	1
Agent Spécialisé Principal 2ème Classe des E.M.	C	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE (d)		1	0	1	1	0	1	1
Educateur territorial A.P.S. principal 2ème classe	B	1	0	1	1	0	1	1
FILIERE POLICE (e)		3	0	3	2	1	3	3
Chef de Service de Police Municipale	B	1	0	1	1	0	1	1
Brigadier Chef Principal de Police Municipale	C	1	0	1	1		1	1
Gardien-Brigadier de Police Municipale	C	1	0	1	0	1	1	1
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e)		72	0	72	48,6	14,8	63,4	60

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relative à la Fonction Publique Territoriale

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant Droits et Obligations des Fonctionnaires.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 28 mars 2023.

Considérant qu'il convient de créer et supprimer des postes dans le cadre des futurs avancements de grades,

Considérant qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : Décide de modifier les postes présents dans la collectivité par :

La suppression de :

- 1 poste de d'adjoint administratif,
- 3 postes d'adjoint technique principal 2ème classe,
- 1 poste d'agent de maîtrise
- 1 poste d'éducateur des APS

La création de :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe.
- 3 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe.
- 1 poste d'agent de maîtrise principal
- 1 poste d'éducateur des APS principal de 2ème classe

Article 2 : arrête le tableau des effectifs mis à jour au 1^{er} mai 2023

Commune de PACY-sur-EURE - Tableau des effectifs - conseil municipal du 04 avril 2023 (effectifs au 1er mai 2023)								
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2022	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT			Nbre de personnes présentes
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	
FILIERE ADMINISTRATIVE (a)		16	0	16	12	2,8	14,8	14
Attaché Principal	A	0	0	0	0	0	0	0
Attaché Territorial	A	4	0	4	3	0,8	3,8	4
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	2	0	2	0	1	1	1
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	C	1	0	1	1	0	1	1
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	4	0	4	4	0	4	3
Adjoint Administratif	C	5	0	5	4	1	5	5
FILIERE TECHNIQUE (b)		51	0	51	32,6	11	43,6	41
Ingénieur territorial	A	1	0	1	0	1	1	1
Technicien Principal de 1ère classe	B	0	0	0	0	0	0	0
Technicien Principal de 2ème Classe	B	0	0	0	0	0	0	0
Technicien	B	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint Technique Territorial	C	24	0	24	8,8	10	18,8	17
Adjoint Technique Principal 1ère Classe	C	8	0	8	8	0	8	7
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	15	0	15	12,8	0	12,8	13
Agent de Maîtrise	C	1	0	1	1	0	1	1
Agent de Maîtrise Principal	C	2	0	2	2	0	2	2
FILIERE MEDICO-SOCIALE (c)		1	0	1	1	0	1	1
Agent Spécialisé de 1ère Classe des E.M.	C	0	0	0	0	0	0	0
Agent Spécialisé Principal 1ère Classe des E.M.	C	1	0	1	1	0	1	1
Agent Spécialisé Principal 2ème Classe des E.M.	C	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE (d)		1	0	1	1	0	1	1
Educateur territorial A.P.S. principal 2ème classe	B	1	0	1	1	0	1	1
FILIERE POLICE (e)		3	0	3	2	1	3	3
Chef de Service de Police Municipale	B	1	0	1	1	0	1	1
Brigadier Chef Principal de Police Municipale	C	1	0	1	1		1	1
Gardien-Brigadier de Police Municipale	C	1	0	1	0	1	1	1
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e)		72	0	72	48,6	14,8	63,4	60

Fait à Pacy sur Eure, le 04 avril 2023

Pour extrait certifié conforme

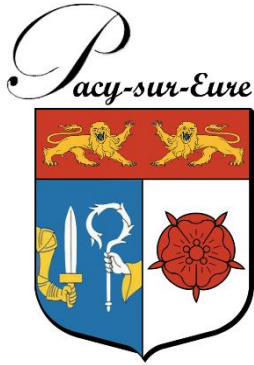
Le Maire,



Yves LELOUTRE.

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Objet : Participation financière aux formations d'apprentissage pour 2023



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-sur-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mardi 04 avril 2023

Le quatre avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE, convoqué en date du 29 mars 2023, s'est réuni à la salle du conseil au 1^{er} étage – Mairie de Pacy-sur-Eure – Place René Tomasini à Pacy-sur-Eure, sous la présidence de Monsieur Yves LELOUTRE, Maire.

Etaient présents : Yves LELOUTRE, Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Frédérique ROMAN, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Carole NOEL, Julien CANIN, Valérie BOUGAULT, Véronique SERVANT, Benoit BROCHETON, Michel GARNIER, Laurence MOURGUES, Isabelle MACE, David GUICHARD, Yann DUPOND, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoit METAYER, Corinne FISCHER, Claire PETRY, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU, Benjamin BOUGEANT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Stéphane BAUDOIN, Christophe BOUDEWEEL, Guillaume HUREL, Armelle MAROILLEZ, Marlène JEGU

Pouvoirs : Philippe LEBRETON donne pouvoir à Valérie BOUGAULT, Marlène JEGU donne pouvoir à Hugues PERROT, Armelle MAROILLEZ donne pouvoir à Louise THOMAS

Benoit BROCHETON a été élu secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 29 (dont 3 pouvoirs)

Objet : R15-2023 Participation financière aux formations d'apprentissage pour 2023

Rapporteur : Yves LELOUTRE

Exposé des motifs :

Dans le cadre du budget 2023, et comme les années précédentes, la Commune participe financièrement à la formation des apprentis en attribuant une participation forfaitaire pour chaque élève domicilié à PACY-SUR-EURE. Comme les années précédentes, il vous est proposé que cette participation forfaitaire s'élève à 70 € par élève de notre Commune.

Pour rappel, la Commune avait été sollicitée financièrement les années précédentes par les centres de formation d'apprentis (CFA) suivants, scolarisant des apprentis pacéens :

- CFA Interconsulaire de l'Eure,
- CFA Risle-Seine,
- CFA en imprimerie,
- CFA agricole,

Si une demande de participation financière d'un centre de formation d'apprentis nous parvenait au cours de l'année 2023, il vous est proposé d'autoriser le Maire à verser à ce centre une participation de 70 € par élève pacéen.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Eure en date du 3 Août 2016, actant la création de ladite Commune Nouvelle de Pacy-sur-Eure,

Vu le rapport de Monsieur le Maire de la Commune Nouvelle de Pacy-sur-Eure, relatif à l'affaire citée en objet,

Considérant qu'il convient d'approuver un montant forfaitaire par élève Pacéen pour la participation financière de la Commune aux frais de formations des apprentis,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : D'autoriser le versement aux centres d'apprentissages, une participation financière communale à hauteur de 70 € pour les élèves pacéens en 2023.

Objet : Participation financière aux formations d'apprentis

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Affiché le

ID : 027-200063774-20230404-R15_2023-DE

Fait à Pacy sur Eure, le 04 avril 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Yves LeLoutre". The signature is fluid and cursive.

Yves LELOUTRE.

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-sur-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mardi 04 avril 2023

Le quatre avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE, convoqué en date du 29 mars 2023, s'est réuni à la salle du conseil au 1^{er} étage – Mairie de Pacy-sur-Eure – Place René Tomasini à Pacy-sur-Eure, sous la présidence de Monsieur Yves LELOUTRE, Maire.

Etaient présents : Yves LELOUTRE, Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Frédérique ROMAN, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Carole NOEL, Julien CANIN, Valérie BOUGAULT, Véronique SERVANT, Benoit BROCHETON, Michel GARNIER, Laurence MOURGUES, Isabelle MACE, David GUICHARD, Yann DUPOND, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoit METAYER, Corinne FISCHER, Claire PETRY, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU, Benjamin BOUGEANT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Stéphane BAUDOIN, Christophe BOUDEWEEL, Guillaume HUREL, Armelle MAROILLEZ, Marlène JEGU

Pouvoirs : Philippe LEBRETON donne pouvoir à Valérie BOUGAULT, Marlène JEGU donne pouvoir à Hugues PERROT, Armelle MAROILLEZ donne pouvoir à Louise THOMAS

Benoit BROCHETON a été élu secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 29 (dont 3 pouvoirs)

Objet : R16-2023 Compte de gestion 2022 – Budget Principal

Rapporteur : Alain DUVAL

Objet : Compte de gestion 2022 – Budget Principal

Exposé des motifs :

Conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs.

Aussi, se trouve joint en annexe de cette délibération un extrait du compte de gestion présenté par le Trésorier, reprenant la synthèse de l'exécution budgétaire de l'exercice 2022.

Les données de ce document sont conformes à celles de la comptabilité administrative de la Commune

Résultats budgétaires de l'exercice

10000 - PACY-SUR-EURE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 235 520,00	8 387 774,00	14 623 294,00
Titres de recette émis (b)	2 858 104,24	6 069 393,07	8 927 497,31
Réductions de titres (c)		79 780,82	79 780,82
Recettes nettes (d = b - c)	2 858 104,24	5 989 612,25	8 847 716,49
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 235 520,00	8 387 774,00	14 623 294,00
Mandats émis (f)	3 557 857,69	5 784 473,08	9 342 330,77
Annulations de mandats (g)	56 775,35	333 000,70	389 776,05
Depenses nettes (h = f - g)	3 501 082,34	5 451 472,38	8 952 554,72
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		538 139,87	
(h - d) Déficit	642 978,10		104 838,23

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

40000 - PACY-SUR-EURE

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-34 620,71		-642 978,10		-677 598,81
Fonctionnement	3 534 881,43	1 015 161,71	538 139,87		3 057 859,59
TOTAL I	3 500 260,72	1 015 161,71	-104 838,23		2 380 260,78

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Compte de Gestion 2022 joint,

Considérant la nécessité d'approuver le compte de gestion du budget principal avant le compte administratif,

Objet : Compte de gestion 2022 – Budget Principal

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le compte de gestion 2022 du budget principal de la Commune de Pacy-sur-Eure tel que présenté en annexe.

Fait à Pacy sur Eure, le 04 avril 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Yves LeLoutre', is written over the right side of the official seal.

Yves LELOUTRE.

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Objet : **Compte Administratif 2022 – Budget Pri**



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-sur-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mardi 04 avril 2023

Le quatre avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE, convoqué en date du 29 mars 2023, s'est réuni à la salle du conseil au 1^{er} étage – Mairie de Pacy-sur-Eure – Place René Tomasini à Pacy-sur-Eure, sous la présidence de Monsieur Yves LELOUTRE, Maire.

Etaient présents : Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Frédérique ROMAN, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Carole NOEL, Julien CANIN, Valérie BOUGAULT, Véronique SERVANT, Benoit BROCHETON, Michel GARNIER, Laurence MOURGUES, Isabelle MACE, David GUICHARD, Yann DUPOND, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoit METAYER, Corinne FISCHER, Claire PETRY, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU, Benjamin BOUGEANT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Stéphane BAUDOIN, Christophe BOUDEWEEL, Guillaume HUREL, Armelle MAROILLEZ, Marlène JEGU

Pouvoirs : Philippe LEBRETON donne pouvoir à Valérie BOUGAULT, Marlène JEGU donne pouvoir à Hugues PERROT, Armelle MAROILLEZ donne pouvoir à Louise THOMAS

Benoit BROCHETON a été élu secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 28 (dont 3 pouvoirs)

Objet : R17-2023 Compte Administratif 2022 – Budget Principal
Rapporteur : Alain DUVAL

Exposé des motifs :

Le Compte Administratif 2022 soumis à votre approbation est l'état détaillé de l'exécution du budget 2022 de la commune de Pacy-sur-Eure. Il reprend le budget primitif et les décisions modificatives.

Il est identique au centime près au Compte de Gestion 2022 et permet de donner quitus à Monsieur le Maire de sa gestion financière et comptable.

Le vote du Compte Administratif doit être réalisé sans la présence de Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Administratif 2022 joint,

Considérant que les données du compte administratif du Trésorier sont conformes à celles de la comptabilité administrative de la Commune,

Considérant la synthèse de l'exécution budgétaire de l'exercice 2022

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le rapport de présentation générale du compte administratif 2022 du Budget principal de la Commune de Pacy-sur-Eure tel que présenté en annexe de la présente délibération,

Article 2 : D'approuver le bilan global de l'exercice 2022 et de donner quitus à Monsieur le Maire,

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 110 000,00	1 509 821,22	152 687,10	0,00	447 491,68
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 859 288,00	2 772 064,14	0,00	0,00	87 223,86
014	Atténuations de produits	100,00	141,00	0,00	0,00	-41,00
65	Autres charges de gestion courante	937 400,00	745 415,22	0,00	0,00	191 984,78
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		5 906 788,00	5 027 441,58	152 687,10	0,00	726 659,32
66	Charges financières	53 000,00	46 951,79	6 276,93	0,00	-228,72
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	136,00	0,00	0,00	9 864,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	7,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 969 795,00	5 074 529,37	158 964,03	0,00	736 301,60
023	Virement à la section d'investissement (2)	2 200 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	217 979,00	217 978,98			0,02
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 417 979,00	217 978,98			2 200 000,02
TOTAL		8 387 774,00	5 292 508,35	158 964,03	0,00	2 936 301,62

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 662 508,32		1 662 508,32
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 772 064,14		2 772 064,14
014	Atténuations de produits	141,00		141,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	745 415,22		745 415,22
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	53 228,72	0,00	53 228,72
67	Charges exceptionnelles	136,00	0,00	136,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	217 978,98	217 978,98
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		5 233 493,40	217 978,98	5 451 472,38

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	90 000,00	137 071,01	0,00	0,00	-47 071,01
70	Produits services, domaine et ventes div	400 000,00	344 022,70	46 615,08	0,00	9 362,22
73	Impôts et taxes	3 815 175,00	3 814 553,13	0,00	0,00	621,87
74	Dotations et participations	1 337 158,00	1 337 382,59	0,00	0,00	-224,59
75	Autres produits de gestion courante	67 600,00	103 433,48	540,00	0,00	-36 373,48
Total des recettes de gestion courante		5 709 933,00	5 736 462,91	47 155,08	0,00	-73 684,99
76	Produits financiers	0,00	41,04	0,00	0,00	-41,04
77	Produits exceptionnels	92 000,00	198 723,08	0,00	0,00	-106 723,08
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 801 933,00	5 935 227,03	47 155,08	0,00	-180 449,11
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	66 123,00	7 230,14			58 892,86
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		66 123,00	7 230,14			58 892,86
TOTAL		5 868 056,00	5 942 457,17	47 155,08	0,00	-121 556,25

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	137 071,01		137 071,01
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	390 637,78		390 637,78
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	3 814 553,13		3 814 553,13
74	Dotations et participations	1 337 382,59		1 337 382,59
75	Autres produits de gestion courante	103 973,48	0,00	103 973,48
76	Produits financiers	41,04	0,00	41,04
77	Produits exceptionnels	198 723,08	7 230,14	205 953,22
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		5 982 382,11	7 230,14	5 989 612,25

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	35 000,00	25 520,60	5 074,80	4 404,60
204	Subventions d'équipement versées	79 600,00	29 782,83	0,00	49 817,17
21	Immobilisations corporelles	637 863,00	282 001,31	67 676,19	288 185,50
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 918 893,00	2 799 358,37	1 069 116,60	1 050 418,03
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	5 671 356,00	3 136 663,11	1 141 867,59	1 392 825,30
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	404 400,00	357 189,09	0,00	47 210,91
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	59 020,00			
	Total des dépenses financières	463 420,00	357 189,09	0,00	106 230,91
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	6 134 776,00	3 493 852,20	1 141 867,59	1 499 056,21
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	66 123,00	7 230,14		58 892,86
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	66 123,00	7 230,14		58 892,86
	TOTAL	6 200 899,00	3 501 082,34	1 141 867,59	1 557 949,07

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 105 417,00	1 072 416,22	640 022,53	392 978,25
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	46 868,15	0,00	-46 868,15
Total des recettes d'équipement		2 305 417,00	1 119 284,37	640 022,53	546 110,10
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	423 021,00	505 679,18	0,00	-82 658,18
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	1 015 163,00	1 015 161,71	0,00	1,29
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	73 940,00		0,00	
Total des recettes financières		1 512 124,00	1 520 840,89	0,00	-8 716,89
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 817 541,00	2 640 125,26	640 022,53	537 393,21
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	2 200 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	217 979,00	217 978,98		0,02
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 417 979,00	217 978,98		2 200 000,02
TOTAL		6 235 520,00	2 858 104,24	640 022,53	2 737 393,23

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 110 000,00	1 509 821,22	152 687,10	0,00	447 491,68
6041	Achats d'étude (hors terrains à aménager)	0,00	0,00	8 040,00	0,00	-8 040,00
6042	Achats prestat* services (hors terrains)	0,00	693,72	0,00	0,00	-693,72
60611	Eau et assainissement	69 900,00	38 334,61	31 205,76	0,00	359,63
60612	Energie - Electricité	335 000,00	222 128,92	0,00	0,00	112 871,08
60621	Combustibles	397 000,00	304 210,98	33 290,55	0,00	59 498,47
60622	Carburants	26 000,00	26 448,55	0,00	0,00	-448,55
60623	Alimentation	146 000,00	138 640,21	266,48	0,00	7 093,31
60631	Fournitures d'entretien	25 300,00	25 913,65	960,73	0,00	-1 574,38
60632	Fournitures de petit équipement	84 000,00	99 118,65	5 121,50	0,00	-20 240,15
60633	Fournitures de voirie	12 000,00	680,05	0,00	0,00	11 319,95
60636	Vêtements de travail	9 200,00	11 928,69	878,65	0,00	-3 607,34
6064	Fournitures administratives	10 000,00	12 408,44	367,75	0,00	-2 776,19
6067	Fournitures scolaires	32 620,00	27 803,31	0,00	0,00	4 816,69
6068	Autres matières et fournitures	93 000,00	68 722,62	1 068,22	0,00	23 209,16
611	Contrats de prestations de services	26 000,00	33 866,19	1 608,00	0,00	-9 474,19
6132	Locations immobilières	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6135	Locations mobilières	24 500,00	23 898,65	0,00	0,00	611,35
61521	Entretien terrains	68 100,00	58 268,08	530,00	0,00	9 301,92
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	33 500,00	8 032,58	22 007,01	0,00	3 460,41
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	6 000,00	8 136,00	0,00	0,00	-2 136,00
615231	Entretien, réparations voiries	110 000,00	17 666,70	0,00	0,00	92 333,30
615232	Entretien, réparations réseaux	107 480,00	8 358,34	8 390,50	0,00	90 731,16
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	8 781,38	1 320,00	0,00	-101,38
61558	Entretien autres biens mobiliers	24 500,00	14 203,15	469,94	0,00	9 826,91
6156	Maintenance	47 000,00	49 794,13	4 233,43	0,00	-7 027,56
6161	Multirisques	33 500,00	35 321,47	0,00	0,00	-1 821,47
6168	Autres primes d'assurance	17 000,00	18 483,06	0,00	0,00	-1 483,06
6182	Documentation générale et technique	4 000,00	4 439,42	0,00	0,00	-439,42
6184	Versements à des organismes de formation	3 500,00	7 318,80	576,00	0,00	-4 394,80
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
6226	Honoraires	10 000,00	2 898,16	0,00	0,00	7 101,84
6231	Annonces et insertions	1 500,00	3 168,21	0,00	0,00	-1 668,21
6232	Fêtes et cérémonies	99 800,00	60 687,84	27 714,74	0,00	11 397,42
6236	Catalogues et imprimés	6 000,00	2 039,09	0,00	0,00	3 960,91
6237	Publications	5 000,00	0,00	500,00	0,00	4 500,00
6247	Transports collectifs	6 200,00	6 211,44	170,64	0,00	-182,08
6256	Missions	1 000,00	2 287,19	0,00	0,00	-1 287,19
6257	Réceptions	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6261	Frais d'affranchissement	8 000,00	9 150,50	0,00	0,00	-1 150,50
6262	Frais de télécommunications	30 000,00	26 609,40	0,00	0,00	3 390,60
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	821,63	0,00	0,00	178,37
6281	Concours divers (cotisations)	4 700,00	2 424,40	0,00	0,00	2 275,60
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 500,00	3 374,75	0,00	0,00	125,25
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
6288	Autres services extérieurs	48 100,00	49 657,26	3 967,20	0,00	-5 524,46
63512	Taxes foncières	14 000,00	12 158,00	0,00	0,00	1 842,00
6358	Autres droits	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	72 500,00	54 743,00	0,00	0,00	17 757,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 859 288,00	2 772 064,14	0,00	0,00	87 223,86
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	0,00	150 921,14	0,00	0,00	-150 921,14
6218	Autre personnel extérieur	212 100,00	0,00	0,00	0,00	212 100,00
6331	Versement mobilité	8 350,00	8 493,68	0,00	0,00	-143,68
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	8 200,00	7 721,71	0,00	0,00	478,29
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	22 900,00	28 566,89	0,00	0,00	-5 666,89
64111	Rémunération principale titulaires	1 394 000,00	1 266 626,36	0,00	0,00	127 373,64
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	29 500,00	23 334,00	0,00	0,00	6 166,00
64118	Autres indemnités titulaires	69 988,00	108 602,69	0,00	0,00	-38 614,69
64131	Rémunérations non tit.	320 000,00	400 375,77	0,00	0,00	-80 375,77
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	28,15	0,00	0,00	-28,15
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	2 528,54	0,00	0,00	-2 528,54
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	295 000,00	302 875,58	0,00	0,00	-7 875,58
6453	Cotisations aux caisses de retraites	388 000,00	392 289,52	0,00	0,00	-4 289,52
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	13 500,00	14 449,21	0,00	0,00	-949,21
6455	Cotisations pour assurance du personnel	93 500,00	62 649,09	0,00	0,00	30 850,91

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 250,00	2 601,81	0,00	0,00	1 648,19
014	Atténuations de produits	100,00	141,00	0,00	0,00	-41,00
739115	Prélevé au titre de l'article 55 loi SRU	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
7391171	Dégrèvement taxe FNB jeunes agriculteurs	0,00	141,00	0,00	0,00	-141,00
65	Autres charges de gestion courante	937 400,00	745 415,22	0,00	0,00	191 984,78
6521	Déficit budgets annexes administratifs	250 800,00	163 585,95	0,00	0,00	87 214,05
6531	Indemnités	158 000,00	152 916,12	0,00	0,00	5 083,88
6533	Cotisations de retraite	6 800,00	6 422,35	0,00	0,00	377,65
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
6535	Formation	1 000,00	256,70	0,00	0,00	743,30
65372	Cotis. fonds financé alloc. fin mandat	0,00	51,96	0,00	0,00	-51,96
6541	Créances admises en non-valeur	16 000,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
6553	Service d'incendie	123 700,00	123 604,00	0,00	0,00	96,00
65548	Autres contributions	9 000,00	8 133,96	0,00	0,00	866,04
6558	Autres contributions obligatoires	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	51 600,00	0,00	0,00	0,00	51 600,00
657362	Subv. fonct. CCAS	40 000,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associatif, personnes privée	266 000,00	244 510,00	0,00	0,00	21 490,00
65888	Autres	4 500,00	5 934,18	0,00	0,00	-1 434,18
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65-656)		5 906 788,00	5 027 441,58	152 687,10	0,00	726 659,32
66	Charges financières (b)	53 000,00	46 951,79	6 276,93	0,00	-228,72
66111	Intérêts réglés à l'échéance	52 000,00	46 951,79	0,00	0,00	5 048,21
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 236,00	0,00	6 276,93	0,00	-7 512,93
6616	Intérêts bancaires, opérat ⁿ financement	2 236,00	0,00	0,00	0,00	2 236,00
67	Charges exceptionnelles (c)	10 000,00	136,00	0,00	0,00	9 864,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	2 000,00	136,00	0,00	0,00	1 864,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues (e)	7,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		5 969 795,00	5 074 529,37	158 964,03	0,00	736 301,60
023	Virement à la section d'investissement	2 200 000,00	0,00			2 200 000,00
042	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections (4) (5) (8)	217 979,00	217 978,98			0,02
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	217 979,00	217 978,98			0,02
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 417 979,00	217 978,98			2 200 000,02
043	Opérat ⁿ ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 417 979,00	217 978,98			2 200 000,02
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		8 387 774,00	5 292 508,35	158 964,03	0,00	2 936 301,62

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	90 000,00	137 071,01	0,00	0,00	-47 071,01
6419	Remboursements rémunérations personnel	90 000,00	137 071,01	0,00	0,00	-47 071,01
70	Produits services, domaine et ventes div	400 000,00	344 022,70	46 615,08	0,00	9 362,22
70311	Concessions cimetières (produit net)	0 000,00	8 352,00	414,00	0,00	-2 700,00
70323	Redev. occupat* domaine public communal	2 500,00	1 225,00	0,00	0,00	1 275,00
70631	Redevances services à caractère sportif	5 000,00	5 030,50	0,00	0,00	-930,50
7067	Redev. services périscolaires et enseign	310 000,00	325 413,44	0,00	0,00	-15 413,44
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	33 000,00	0,00	40 107,08	0,00	-7 107,08
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	38 000,00	0,00	0 004,00	0,00	31 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	5 500,00	3 101,70	0,00	0,00	2 398,24
73	Impôts et taxes	3 815 175,00	3 814 553,13	0,00	0,00	621,87
73111	Impôts directs locaux	1 802 904,00	1 843 614,00	0,00	0,00	-40 710,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	3 961,00	0,00	0,00	-3 961,00
73211	Attribution de compensation	1 514 612,00	1 514 614,00	0,00	0,00	-2,00
73221	FNGIR	83 359,00	83 359,00	0,00	0,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et Intercom	66 000,00	67 893,00	0,00	0,00	-1 893,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	1 500,00	1 976,00	0,00	0,00	-476,00
7336	Droits de place	2 800,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	44 000,00	47 824,24	0,00	0,00	-3 824,24
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	300 000,00	251 311,89	0,00	0,00	48 688,11
74	Dotations et participations	1 337 158,00	1 337 382,59	0,00	0,00	-224,59
7411	Dotation forfaitaire	435 941,00	435 941,00	0,00	0,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale	326 586,00	326 586,00	0,00	0,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	54 414,00	54 414,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	20 000,00	13 799,31	0,00	0,00	6 200,69
74718	Autres participations Etat	500,00	26 092,30	0,00	0,00	-25 592,30
7473	Participat* Départements	7 500,00	6 814,00	0,00	0,00	686,00
74741	Participat* Communes du GFP	195 496,00	174 688,25	0,00	0,00	20 807,75
74748	Participat* Autres communes	3 430,00	0,00	0,00	0,00	3 430,00
7478	Participat* Autres organismes	40 000,00	39 845,14	0,00	0,00	154,86
748313	Dotat* de compensation de la TP	33 248,00	33 248,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonéral* taxes fondère	206 891,00	210 681,00	0,00	0,00	-3 790,00
74835	Etat - Compens. exonéral* taxe habitat*	3 790,00	0,00	0,00	0,00	3 790,00
748388	Autres	0,00	279,00	0,00	0,00	-279,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	9 000,00	14 630,00	0,00	0,00	-5 630,00
7488	Autres attributions et participations	362,00	364,59	0,00	0,00	-2,59
75	Autres produits de gestion courante	67 600,00	103 433,48	540,00	0,00	-36 373,48
752	Revenus des Immeubles	55 600,00	71 689,69	540,00	0,00	-16 629,69
7588	Autres produits div. de gestion courante	12 000,00	31 743,79	0,00	0,00	-19 743,79
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		5 709 933,00	5 736 462,91	47 155,08	0,00	-73 684,99
76	Produits financiers (b)	0,00	41,04	0,00	0,00	-41,04
761	Produits de participations	0,00	41,04	0,00	0,00	-41,04
77	Produits exceptionnels (c)	92 000,00	198 723,08	0,00	0,00	-106 723,08
7718	Autres produits except. opérat* gestion	0,00	99 499,60	0,00	0,00	-99 499,60
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	6 886,88	0,00	0,00	-6 886,88
7788	Produits exceptionnels divers	92 000,00	92 336,60	0,00	0,00	-336,60
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		5 801 933,00	5 935 227,03	47 155,08	0,00	-180 449,11
042	Opérat* ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	66 123,00	7 230,14			58 892,86
722	Immobilisations corporelles	52 000,00	0,00			52 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	14 123,00	7 230,14			6 892,86
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		66 123,00	7 230,14			58 892,86
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		5 868 056,00	5 942 457,17	47 155,08	0,00	-121 556,25

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	35 000,00	25 520,60	5 074,80	4 404,60
202	Frais réalisat* documents urbanisme	10 000,00	0,00	1 564,80	8 435,20
2051	Concessions, droits similaires	25 000,00	25 520,60	3 510,00	-4 030,60
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	79 600,00	29 782,83	0,00	49 817,17
2041582	Autres grpts - Bâtiments et Installat*	79 600,00	29 782,83	0,00	49 817,17
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	637 863,00	282 001,31	67 676,19	288 185,50
2111	Terrains nus	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
2115	Terrains bâtis	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	20 890,00	0,00	0,00	20 890,00
2128	Autres agencements et aménagements	5 112,00	1 962,00	0,00	3 150,00
21568	Autres matériels, outillages Incendie	80 000,00	11 335,91	38 570,17	30 093,92
21571	Matériel roulant	0,00	5 040,00	19 162,86	-24 202,86
21578	Autre matériel et outillage de voirie	81 450,00	35 090,98	823,25	45 535,77
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	38 708,00	27 061,06	0,00	11 646,94
2182	Matériel de transport	22 952,00	22 951,68	0,00	0,32
2183	Matériel de bureau et informatique	33 106,00	47 590,57	0,00	-14 484,57
2184	Mobilier	571,00	5 369,37	7 338,80	-12 137,17
2188	Autres immobilisations corporelles	335 074,00	125 599,74	1 781,11	207 693,15
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	4 918 833,00	2 739 358,37	1 069 116,60	1 050 418,03
2313	Constructions	1 159 344,00	648 767,01	120 777,73	389 799,26
2315	Installat*, matériel et outillage technl	3 754 549,00	2 103 723,21	948 338,87	702 486,92
2318	Autres Immo. corporelles en cours	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
238	Avances versées commandes Immo. Incorp.	0,00	46 868,15	0,00	-46 868,15
	Total des dépenses d'équipement	5 671 356,00	3 136 663,11	1 141 867,59	1 332 825,30
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	404 400,00	357 183,09	0,00	47 210,91
1641	Emprunts en euros	396 000,00	349 383,90	0,00	46 616,10
168758	Dettes - Autres groupements	8 400,00	7 805,19	0,00	594,81
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	59 020,00			
	Total des dépenses financières	463 420,00	357 183,09	0,00	106 230,91
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	6 134 776,00	3 493 852,20	1 141 867,59	1 499 056,21
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	66 123,00	7 230,14		58 892,86
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	14 123,00	7 230,14		6 892,86
13011	Etat et établissements nationaux	2 575,00	2 574,77		0,23
13012	Sub. transf cpte résult. Régions	6 892,00	0,00		6 892,00
13013	Sub. transf cpte résult. Départements	2 118,00	2 117,50		0,50
130151	Sub. transf cpte résult. GFP de rattach.	1 200,00	1 200,00		0,00
13032	Sub. transf cpte résult. Amendes police	1 338,00	1 337,87		0,13
	Charges transférées (6)	52 000,00	0,00		52 000,00
2313	Constructions	52 000,00	0,00		52 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	66 123,00	7 230,14		58 892,86
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	6 200 899,00	3 501 082,34	1 141 867,59	1 557 949,07

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 105 417,00	1 072 416,22	640 022,53	392 978,25
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	574 854,00	4 500,00	391 175,00	179 179,00
1312	Subv. transf. Régions	720 000,00	682 559,47	37 440,53	0,00
1313	Subv. transf. Départements	344 713,00	269 261,00	112 679,00	-37 227,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	465 850,00	0,00	65 849,00	400 001,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	31 995,00	0,00	-31 995,00
1331	D.E.T.R. transférable	0,00	38 522,80	0,00	-38 522,80
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	12 195,00	32 879,00	-45 074,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	33 382,95	0,00	-33 382,95
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
1641	Emprunts en euros	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	46 868,15	0,00	-46 868,15
238	Avances versées commandes Immo. incorp.	0,00	46 868,15	0,00	-46 868,15
	Total des recettes d'équipement	2 305 417,00	1 119 284,37	640 022,53	546 110,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 438 184,00	1 520 840,89	0,00	-82 656,89
10222	FACTVA	300 000,00	425 634,83	0,00	-125 634,83
10226	Taxe d'aménagement	123 021,00	80 044,35	0,00	42 976,65
1056	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 015 163,00	1 015 161,71	0,00	1,29
138	Autres subvent ^o invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^o (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	73 940,00		0,00	
	Total des recettes financières	1 512 124,00	1 520 840,89	0,00	-8 716,89
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	3 817 541,00	2 640 125,26	640 022,53	537 393,21
021	Virements de la sect ^o de fonctionnement	2 200 000,00			
040	Opérat ^o ordre transfert entre sections (3) (4)	217 979,00	217 978,98		0,02
26041582	GFP : Bâtiments, installations	22 118,00	22 118,05		-0,05
26051	Concessions et droits similaires	1 380,00	1 644,00		-264,00
26121	Plantations d'arbres et d'arbustes	500,00	500,76		-0,76
26128	Autres aménagements de terrains	1 400,00	1 408,84		0,16
261508	Autres matériels, outillages incendie	7 100,00	6 805,79		294,21
261571	Matériel roulant	6 800,00	4 745,10		2 120,90
261578	Autre matériel et outillage de voirie	4 745,00	9 301,59		-4 010,59
26158	Autres installat ^o , matériel et outillage	9 302,00	7 100,11		2 201,89
26182	Matériel de transport	15 407,00	15 400,29		0,71
26183	Matériel de bureau et informatique	41 371,00	41 852,45		-481,45
26184	Mobilier	18 877,00	19 787,07		-910,07
26188	Autres immo. corporelles	88 544,00	86 888,33		1 655,67
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 417 979,00	2 17 978,98		2 200 000,02
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	2 417 979,00	217 978,98		2 200 000,02
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	6 235 520,00	2 858 104,24	640 022,53	2 737 393,23

Balance Générale CA 2022

EXECUTION DU BUDGET		BUDGET PRINCIPAL CA 2022				
		DEPENSES		RECETTES		
REALISATIONS de L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	5 451 472,38	g	5 989 612,25	538 139,87
	Section d'Investissement	b	3 501 082,34	h	2 858 104,24	-642 978,10
REPORTS de N-1	Report en section de fonctionnement (R002)	c		i	2 519 719,72	3 057 859,59
	Report en section d'Investissement (R001)	d	34 620,71	j		-677 598,81
	TOTAL (réalisation + reports)		8 987 175,43		11 367 436,21	2 380 260,78
			=a+b+c+d		=g+h+i+j	
RESTE A REALISER A REPORTER (R.A.R.) EN N+1	Section de fonctionnement	e		k		
	Section d'Investissement	f	1 141 867,59	l	640 022,53	-501 845,06
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		1 141 867,59		640 022,53	
			=e+f		=k+l	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		5 451 472,38		8 509 331,97	3 057 859,59
			=a+c+e		=g+i+k	
	Section d'Investissement		4 677 570,64		3 498 126,77	-1 179 443,87
			=b+d+f		=h+j+l	
	TOTAL CUMULE		10 129 043,02		12 007 458,74	1 878 415,72
			=a+b+c+d+e+f		=g+h+i+j+k+l	

Fait à Pacy sur Eure, le 04 avril 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Yves LELOUTRE.

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Objet : Affectation du résultat 2022 – Budget Principal



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-sur-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mardi 04 avril 2023

Le quatre avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE, convoqué en date du 29 mars 2023, s'est réuni à la salle du conseil au 1^{er} étage – Mairie de Pacy-sur-Eure – Place René Tomasini à Pacy-sur-Eure, sous la présidence de Monsieur Yves LELOUTRE, Maire.

Etaient présents : Yves LELOUTRE, Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Frédérique ROMAN, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Carole NOEL, Julien CANIN, Valérie BOUGAULT, Véronique SERVANT, Benoit BROCHETON, Michel GARNIER, Laurence MOURGUES, Isabelle MACE, David GUICHARD, Yann DUPOND, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoit METAYER, Corinne FISCHER, Claire PETRY, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU, Benjamin BOUGEANT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Stéphane BAUDOIN, Christophe BOUDEWEEL, Guillaume HUREL, Armelle MAROILLEZ, Marlène JEGU

Pouvoirs : Philippe LEBRETON donne pouvoir à Valérie BOUGAULT, Marlène JEGU donne pouvoir à Hugues PERROT, Armelle MAROILLEZ donne pouvoir à Louise THOMAS

Benoit BROCHETON a été élu secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 29 (dont 3 pouvoirs)

Objet : R18-2023 Affectation du résultat 2022 – Budget Principal

Rapporteur : Alain DUVAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte de Gestion 2022 et le Compte Administratif

Considérant la nécessité d'affecter les résultats de l'exercice 2022 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : D'affecter le résultat 2022 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 538 139,87 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 2 519 719,72 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si c'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 3 057 859,59 €
<hr/>	
<u>D Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	- 677 598,81 €
<hr/>	
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	- 501 845,06 €
<hr/>	
Besoin ou excédent de financement F	=D+E - 1 179 443,87 €
<hr/>	
AFFECTATION = C	=G+H + 3 057 859,59 €
<hr/>	
1) G Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	+ 1 179 443,87 €
<hr/>	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	+ 1 878 415,72 €
<hr/>	
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00 €, subvention : 0,00 € ou autofinancement : 0,00 €

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Fait à Pacy sur Eure, le 04 avril 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Yves LELOUTRE.

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Objet : Budget Primitif 2023 du budget principal



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-sur-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mardi 04 avril 2023

Le quatre avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE, convoqué en date du 29 mars 2023, s'est réuni à la salle du conseil au 1^{er} étage – Mairie de Pacy-sur-Eure – Place René Tomasini à Pacy-sur-Eure, sous la présidence de Monsieur Yves LELOUTRE, Maire.

Etaient présents : Yves LELOUTRE, Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Frédérique ROMAN, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Carole NOEL, Julien CANIN, Valérie BOUGAULT, Véronique SERVANT, Benoit BROCHETON, Michel GARNIER, Laurence MOURGUES, Isabelle MACE, David GUICHARD, Yann DUPOND, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoit METAYER, Corinne FISCHER, Claire PETRY, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU, Benjamin BOUGEANT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Stéphane BAUDOIN, Christophe BOUDEWEEL, Guillaume HUREL, Armelle MAROILLEZ, Marlène JEGU

Pouvoirs : Philippe LEBRETON donne pouvoir à Valérie BOUGAULT, Marlène JEGU donne pouvoir à Hugues PERROT, Armelle MAROILLEZ donne pouvoir à Louise THOMAS

Benoit BROCHETON a été élu secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 29 (dont 3 pouvoirs)

Objet : R19-2023 Budget Primitif 2023 du budget principal

Rapporteur : Yves LELOUTRE

Exposé des motifs :

Avant d'aborder le budget primitif 2023, le bilan de l'année 2022 est rappelé ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL CA 2022						
			DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS de L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	5 451 472,38	g	5 989 612,25	538 139,87
	Section d'investissement	b	3 501 082,34	h	2 858 104,24	-642 978,10
REPORTS de	Report en section de fonctionnement (R002)	c		i	2 519 719,72	3 057 859,59
N-1	Report en section d'investissement (R001)	d	34 620,71	j		-677 598,81
	TOTAL (réalisation + reports)		8 987 175,43		11 367 436,21	2 380 260,78
			=a+b+c+d		=g+h+i+j	
RESTE A REALISER A REPORTER (R.A.R.) EN	Section de fonctionnement	e		k		
N-1	Section d'investissement	f	1 141 867,59	l	640 022,53	-501 845,06
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		1 141 867,59		640 022,53	
			=e+f		=k+l	
RESULTAT	Section de fonctionnement		5 451 472,38		8 509 331,97	3 057 859,59
	Section d'investissement		4 677 570,64		3 498 126,77	-1 179 443,87
CUMULE	TOTAL CUMULE		10 129 043,02		12 007 458,74	1 878 415,72
			=a+b+c+d+e+f		=g+h+i+j+k+l	

Le budget primitif 2023 qui vous est proposé se présente donc en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- Fonctionnement : 7 849 955,72 €
- Investissement : 5 110 945,40 €

En l'absence des notifications officielles des dotations de l'Etat et des bases des taxes ménages, **les prévisions de recettes réelles de fonctionnement** de ce budget primitif 2023 sont basées sur le contenu de la loi de finances pour 2023, soit un maintien des dotations.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 présenté le 28 février 2023

Vu le Compte de Gestion et Compte Administratif 2022

Vu l'affectation de résultat

Considérant qu'il convient d'adopter le budget Primitif Principal 2023

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver par chapitre le budget primitif 2023 du budget principal de la Commune tel que présenté en annexe et qui s'équilibre en section de fonctionnement à 7 849 955,72 € et en section d'investissement à 5 110 945,40 €.

Article 2 : D'approuver le versement d'une subvention de 686 € vers le budget annexe « opérations immobilières sur espace d'activités médicales » pour la prise en charge du déficit de fonctionnement ce budget annexe.

Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE

BUDGET PRIMITIF 2023**SECTION DE FONCTIONNEMENT*****Vue d'ensemble - Dépenses***

Chap.	Libellés	Budget 2022	Réalisé 2022	B.P. 2023
011	Charges à caractère général	2 110 000 €	1 662 508,32 €	1 993 600,00 €
012	Charges de personnel	2 859 288 €	2 772 064,14 €	2 900 000,00 €
014	Atténuation de produits	100 €	141,00 €	100,00 €
65	Autres charges de gestion courante	937 400 €	745 415,22 €	686 686,00 €
Total des dépenses de gestion courante		5 906 788 €	5 180 128,68 €	5 580 386,00 €
66	Charges financières	52 000 €	46 951,79 €	53 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	10 000 €	136,00 €	10 000,00 €
022	Dépenses imprévues			188 590,72 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 968 788 €	5 227 216,47 €	5 831 976,72 €
Opérations d'ordre de fonctionnement				
023	Virement à la section d'investissement	2 200 000 €		1 800 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	217 979 €	217 978,98 €	217 979,00 €
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.			- €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 417 979 €	217 978,98 €	2 017 979,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		8 386 767 €	5 445 195,45 €	7 849 955,72 €
002	Déficit antérieur reporté			- €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		8 386 767 €	5 445 195,45 €	7 849 955,72 €

Vue d'ensemble - Recettes

Chap.	Libellés	Budget 2022	Réalisé 2022	B.P. 2023
70	Produits des services, du domaine & ventes div	400 000 €	390 637,78 €	400 000,00 €
73	Impôts et taxes	3 815 166 €	3 814 553,13 €	3 908 271,00 €
74	Dotations, subventions et participations	1 337 158 €	1 337 382,59 €	1 337 546,00 €
75	Autres produits de gestion courante	67 600 €	103 973,58 €	77 600,00 €
013	Atténuation de charges	90 000 €	137 071,01 €	90 000,00 €
Total des recettes de gestion courante		5 709 924 €	5 783 618,09 €	5 813 417,00 €
76	Produits financiers	1 €	41,04 €	- €
77	Produits exceptionnels	92 000 €	198 723,08 €	92 000,00 €
78	Reprises sur provisions			- €
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 801 925 €	5 982 382,21 €	5 905 417,00 €
Opérations d'ordre de fonctionnement				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	66 123 €	7 230,14 €	66 123,00 €
043	Op. d'ordre à l'intérieure de la section de fonct.			- €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		66 123 €	7 230,14 €	66 123,00 €
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		5 868 048 €	5 989 612,35 €	5 971 540,00 €
002	Excédent antérieur reporté	2 519 718 €		1 878 415,72 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		8 387 766 €	5 989 612,35 €	7 849 955,72 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES

Chap.	Libellés	Restes à réaliser 2022	Budget Primitif 2023	Budget 2023
10	Dotations, fonds divers et réserves		42 288,56 €	42 288,56 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 074,80 €	95 000,00 €	100 074,80 €
204	Subventions d'équipement versées	- €	82 900,00 €	82 900,00 €
21	Immobilisations corporelles	67 676,19 €	482 600,00 €	550 276,19 €
23	Immobilisations en cours	1 069 116,60 €	2 214 287,72 €	3 283 404,32 €
Total des dépenses d'Equipement		1 141 867,59 €	2 874 787,72 €	4 016 655,31 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	363 400,00 €	363 400,00 €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €
020	Dépenses imprévues	- €	11 002,72 €	11 002,72 €
Total des dépenses Financières		- €	374 402,72 €	374 402,72 €
Total des dépenses réelles d'Investissement		1 141 867,59 €	3 249 190,44 €	4 391 058,03 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
Total des dépenses d'ordre d'Investissement		- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		1 141 867,59 €	3 249 190,44 €	4 391 058,03 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	- €	677 598,81 €	677 598,81 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 141 867,59 €	3 969 077,81 €	5 110 945,40 €

VUE D'ENSEMBLE - RECETTES

Chap.	Libellés	Restes à réaliser 2022	Budget Primitif 2023	Budget 2023
13	Subventions d'investissement	640 022,53 €	465 500,00 €	1 105 522,53 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	400 000,00 €	400 000,00 €
Total des recettes d'Equipement		640 022,53 €	865 500,00 €	1 505 522,53 €
10	Apports, dotations et réserves (sauf 1068)	- €	408 000,00 €	408 000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	- €	1 179 443,87 €	1 179 443,87 €
024	Produits de cessions	- €	- €	- €
Total des recettes Financières		- €	1 587 443,87 €	1 587 443,87 €
Total des recettes réelles d'Investissement		640 022,53 €	2 452 943,87 €	3 092 966,40 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	1 800 000,00 €	1 800 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	217 979,00 €	217 979,00 €
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
Total des recettes d'ordre d'Investissement		- €	2 017 979,00 €	2 017 979,00 €
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		640 022,53 €	4 470 922,87 €	5 110 945,40 €
001	Excédent d'investissement reporté	- €	- €	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		640 022,53 €	4 470 922,87 €	5 110 945,40 €

Objet : Budget Primitif 2023 du budget principal

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Affiché le

ID : 027-200063774-20230404-R19_2023-DE

Fait à Pacy sur Eure, le 04 avril 2023

Pour extrait certifié conforme

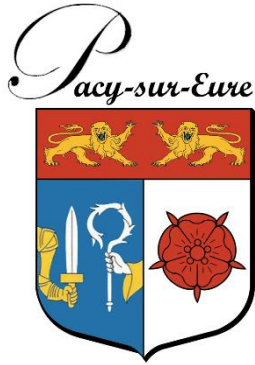
Le Maire,



Yves LELOUTRE.

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Objet : Fixation des taux des taxes locales pour 2023



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-sur-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mardi 04 avril 2023

Le quatre avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE, convoqué en date du 29 mars 2023, s'est réuni à la salle du conseil au 1^{er} étage – Mairie de Pacy-sur-Eure – Place René Tomasini à Pacy-sur-Eure, sous la présidence de Monsieur Yves LELOUTRE, Maire.

Etaient présents : Yves LELOUTRE, Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Frédérique ROMAN, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Carole NOEL, Julien CANIN, Valérie BOUGAULT, Véronique SERVANT, Benoit BROCHETON, Michel GARNIER, Laurence MOURGUES, Isabelle MACE, David GUICHARD, Yann DUPOND, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoit METAYER, Corinne FISCHER, Claire PETRY, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU, Benjamin BOUGEANT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Stéphane BAUDOIN, Christophe BOUDEWEEL, Guillaume HUREL, Armelle MAROILLEZ, Marlène JEGU

Pouvoirs : Philippe LEBRETON donne pouvoir à Valérie BOUGAULT, Marlène JEGU donne pouvoir à Hugues PERROT, Armelle MAROILLEZ donne pouvoir à Louise THOMAS

Benoit BROCHETON a été élu secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 29 (dont 3 pouvoirs)

Objet : R20-2023 Fixation des taux des taxes locales pour 2023

Rapporteur : Yves LELOUTRE

Exposé des motifs :

Comme chaque année, le Conseil Municipal fixe les taux communaux d'imposition des taxes communales.

Depuis 2014, la commune n'a pas voté d'augmentation de taux, cependant la création de la commune nouvelle en 2017 a nécessité l'harmonisation des taux de la fiscalité entre les deux anciennes communes.

Taxe d'habitation	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Pacy sur Eure	10,41%	10,41%	10,41%	10,42%	10,42%	10,42%	10,42%	10,42%	10,42%
St Aquilin de Pacy	10,38%	10,51%	10,49%						

Foncier bâti	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021*	2022*
Pacy sur Eure	26,35%	26,35%	26,35%	26,25%	26,25%	26,25%	26,25%	46,49%	46,49%
St Aquilin de Pacy	25,13%	25,41%	25,36%						

*A compter de 2021, la part départementale de 20,24% est transférée à la commune suite à la suppression de la TH

Foncier non bâti	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Pacy sur Eure	53,80%	53,80%	53,80%	48,60%	48,60%	48,60%	48,60%	48,60%	48,60%
St Aquilin de Pacy	47,29%	47,81%	47,71%						

Comme les années précédentes et compte tenu de l'importante revalorisation des bases d'impositions de plus de 7% par la Loi de Finances pour 2023, il est proposé de ne pas augmenter la fiscalité locale en maintenant les taux au même niveau que l'an passé.

Il est à noter pour 2023 et suite à la suppression de la Taxe d'Habitation pour les résidences principales, la Commune a de nouveau la possibilité de faire évoluer le taux applicable aux résidences secondaires. Le taux proposé est le même que celui avant la réforme.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Eure en date du 3 Août 2016, actant la création de ladite Commune Nouvelle de Pacy-sur-Eure ;

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2023 présenté en séance du 28 février 2023

Vu l'état 1259 sur les bases d'impositions prévisionnelles 2023

Considérant la nécessité de voter les taux des taxes locales pour l'année 2023,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : De maintenir les taux des taxes communales pour 2023 comme suit :

Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 10.42 %

Taxe sur foncier bâti : 46,49 %

Taxe sur foncier non bâti : 48,60 %

Fait à Pacy sur Eure, le 04 avril 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Yves LELOUTRE.

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-sur-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mardi 04 avril 2023

Le quatre avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE, convoqué en date du 29 mars 2023, s'est réuni à la salle du conseil au 1^{er} étage – Mairie de Pacy-sur-Eure – Place René Tomasini à Pacy-sur-Eure, sous la présidence de Monsieur Yves LELOUTRE, Maire.

Etaient présents : Yves LELOUTRE, Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Frédérique ROMAN, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Carole NOEL, Julien CANIN, Valérie BOUGAULT, Véronique SERVANT, Benoit BROCHETON, Michel GARNIER, Laurence MOURGUES, Isabelle MACE, David GUICHARD, Yann DUPOND, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoit METAYER, Corinne FISCHER, Claire PETRY, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU, Benjamin BOUGEANT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Stéphane BAUDOIN, Christophe BOUDEWEEL, Guillaume HUREL, Armelle MAROILLEZ, Marlène JEGU

Pouvoirs : Philippe LEBRETON donne pouvoir à Valérie BOUGAULT, Marlène JEGU donne pouvoir à Hugues PERROT, Armelle MAROILLEZ donne pouvoir à Louise THOMAS

Benoit BROCHETON a été élu secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 29 (dont 3 pouvoirs)

Objet : R21-2023 Attributions de subventions aux associations locales pour 2023

Rapporteur : Yves LELOUTRE

Exposé des motifs :

Comme chaque année lors du vote du budget, il convient d'attribuer pour l'exercice 2023 une subvention aux associations locales. Il est proposé de poursuivre notre soutien financier au tissu associatif local afin de maintenir et développer son dynamisme.

- *Art. 6574 : subvention de fonctionnement aux associations*

Le montant total des aides demandées par les associations en 2023 est de 233 080 €

Il vous est proposé que l'attribution individuelle des subventions accordées en 2023 aux associations soit identique à 2022 et dans la limite des subventions demandées, comme l'indique le tableau annexé hors subventions exceptionnelles.

Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 4 500 € à l'association « les chipies » correspondant à 30 % du montant du renouvellement de leurs tenues.

Il est également proposé une subvention exceptionnelle de 3 000 € au vélo Club Pacéen pour l'achat d'un nouveau véhicule.

Pour le budget primitif 2023, il est par ailleurs proposé de réserver la somme de 26 007,00€ en prévision de demandes de subventions complémentaires ou exceptionnelles en cours d'année, soit une inscription budgétaire totale de 260 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Eure en date du 3 Août 2016, actant la création de ladite Commune Nouvelle de Pacy-sur-Eure ;

Vu les demandes de subventions déposées par les associations pour l'année 2023

Les élus ne participent pas au vote lors de l'examen des subventions pour les associations dont ils sont membres.

Considérant qu'il convient d'approuver les subventions 2023 aux associations dans le cadre de la politique de soutien communale au milieu associatif,

Après en avoir délibéré,

Mesdames Carole NOEL, Valérie BOUGAULT, Laurence MOURGUES et Monsieur David GUICHARD ne prennent pas part aux votes pour les associations qui les concernent.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

Article 1 : Décide de verser une subvention exceptionnelle à l'association « Les Chipies » pour un montant de 4 500 € en complément de la subvention annuelle de 2000 € soit un total de 6 500 € en 2023

Article 2 : Décide de verser une subvention exceptionnelle à l'association « Vélo Club Pacéen » pour un montant de 3 000 € en complément de la subvention annuelle de 21 610 € soit un total de 24 610 € en 2023

Article 3 : D'attribuer les subventions aux associations comme énoncé ci-dessous pour un montant total de 233 993,00 € et de réserver 26 007 € pour d'éventuelles demandes complémentaires.

Subventions 2023

Associations	Subventions accordées en 2022	Propositions pour le BP 2023
Activités sociales	800,00	1 500,00
Amicale du personnel de Pacy	0,00	1 500,00
D'avant'Age Solidaire	800,00	0,00
Prehandys 276	0,00	0,00
Corps constitués	1 555,00	1 555,00
Amicale de la 2ème DB	35,00	35,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 000,00	1 000,00
Union Nationale des combattants	520,00	520,00
Divers	900,00	1 900,00
Les chats libres couturois	0,00	1 000,00
SPA Evreux	900,00	900,00
Loisirs et tourisme	72 618,00	68 418,00
Accord 'Eure Chorale	0,00	700,00
Amis des monuments et sites de l'Eure	100,00	100,00
Billard Club Pacéen	300,00	300,00
Borsalinos fanfare	2 300,00	2 300,00
Chemin de fer de la vallée de l'Eure	1 000,00	1 000,00
Comité des fêtes de Saint Aquilin	1 500,00	1 500,00
Festipacy - VASCP	10 000,00	0,00
La Bonne touche	350,00	350,00
La Cimaïse Pacéenne	0,00	0,00
L'Arpège	54 868,00	54 868,00
Les chipies	2 000,00	6 500,00
Les Gazelles de la Vallée d'Eure	0,00	600,00
Scouts et guides France - groupe Pacy vallée Eure	200,00	200,00
Scolaires	32 600,00	32 100,00
Ecole Duguay - coopérative	3 500,00	3 000,00
Ecole Dulong - Coopérative	2 900,00	2 900,00
Ecole Jeanne d'Arc	23 000,00	23 000,00
Ecole maternelle Coignard - Coopérative	1 900,00	1 900,00
Ecole maternelle les Hérons	1 300,00	1 300,00
Sports	125 470,00	128 520,00

Objet : Attributions de subventions aux associations locales pour 2023

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Affiché le

ID : 027-200063774-20230404-R21_2023-DE

Amicale pongiste Pacy Ménilles	2 500,00	2 500,00
Association sportive du Collège UNSS	300,00	300,00
Association sportive et culturelle de Saint Aquilin	400,00	400,00
Club des nageurs de Pacy et environs	16 500,00	16 500,00
ESVE Athlétisme	3 460,00	3 460,00
ESVE Pacy Ménilles Basket	21 000,00	21 000,00
Full contact pacéen	0,00	0,00
Judo Club Pacy	3 000,00	3 000,00
Karate Club	4 800,00	4 800,00
Pacy Ménilles Racing Club	45 000,00	45 000,00
Pacy Sur Eure Volley Ball	5 700,00	5 700,00
Running en Vallée d'Eure 27 Pacy Ménilles	550,00	600,00
Union sportive de Saint Aquilin Football	650,00	650,00
Velo Club Pacéen	21 610,00	24 610,00
TOTAL DEMANDES	233 943,00	233 993,00
RESERVES	26 057,00	26 007,00
TOTAL BUDGET	260 000,00	260 000,00

Fait à Pacy sur Eure, le 04 avril 2023

Pour extrait certifié conforme

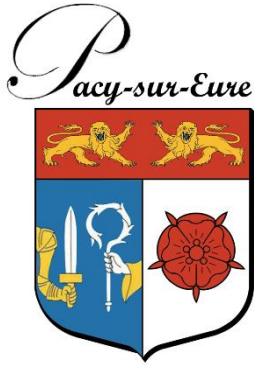
Le Maire,



Yves LELOUTRE.

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Objet : Convention de gestion de subvention avec les associations



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-sur-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mardi 04 avril 2023

Le quatre avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE, convoqué en date du 29 mars 2023, s'est réuni à la salle du conseil au 1^{er} étage – Mairie de Pacy-sur-Eure – Place René Tomasini à Pacy-sur-Eure, sous la présidence de Monsieur Yves LELOUTRE, Maire.

Etaient présents : Yves LELOUTRE, Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Frédérique ROMAN, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Carole NOEL, Julien CANIN, Valérie BOUGAULT, Véronique SERVANT, Benoit BROCHETON, Michel GARNIER, Laurence MOURGUES, Isabelle MACE, David GUICHARD, Yann DUPOND, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoit METAYER, Corinne FISCHER, Claire PETRY, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU, Benjamin BOUGEANT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Stéphane BAUDOIN, Christophe BOUDEWEEL, Guillaume HUREL, Armelle MAROILLEZ, Marlène JEGU

Pouvoirs : Philippe LEBRETON donne pouvoir à Valérie BOUGAULT, Marlène JEGU donne pouvoir à Hugues PERROT, Armelle MAROILLEZ donne pouvoir à Louise THOMAS

Benoit BROCHETON a été élu secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 29 (dont 3 pouvoirs)

Objet : R22-2023 Convention de gestion de subvention avec les associations

Rapporteur : Yves LELOUTRE

Exposé des motifs :

Le Conseil Municipal a acté le principe d'une inscription budgétaire globale de 260 000 euros à l'article 6574 – Subventions aux associations et décidé » du montant individuel des subventions accordées aux associations.

La réglementation en vigueur prévoit qu'une convention de gestion soit signée entre la collectivité et les associations percevant une subvention d'un montant supérieur à 23 000 €.

Cela concerne l'Arpège le Pacy Menilles Racing Club d'une part et le Vélo Club Pacéen d'autre part

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Eure en date du 3 Août 2016, actant la création de ladite Commune Nouvelle de Pacy-sur-Eure ;

Vu le rapport n°21- 2023 relatif à l'attribution des subventions,

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler les conventions d'objectifs avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : De renouveler ou d'établir des conventions d'objectifs avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €

Fait à Pacy sur Eure, le 04 avril 2023

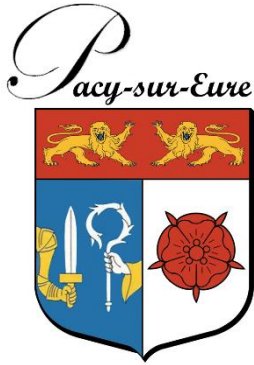
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Yves LELOUTRE.

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-sur-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mardi 04 avril 2023

Le quatre avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE, convoqué en date du 29 mars 2023, s'est réuni à la salle du conseil au 1^{er} étage – Mairie de Pacy-sur-Eure – Place René Tomasini à Pacy-sur-Eure, sous la présidence de Monsieur Yves LELOUTRE, Maire.

Etaient présents : Yves LELOUTRE, Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Frédérique ROMAN, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Carole NOEL, Julien CANIN, Valérie BOUGAULT, Véronique SERVANT, Benoit BROCHETON, Michel GARNIER, Laurence MOURGUES, Isabelle MACE, David GUICHARD, Yann DUPOND, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoit METAYER, Corinne FISCHER, Claire PETRY, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU, Benjamin BOUGEANT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Stéphane BAUDOIN, Christophe BOUDEWEEL, Guillaume HUREL, Armelle MAROILLEZ, Marlène JEGU

Pouvoirs : Philippe LEBRETON donne pouvoir à Valérie BOUGAULT, Marlène JEGU donne pouvoir à Hugues PERROT, Armelle MAROILLEZ donne pouvoir à Louise THOMAS

Benoit BROCHETON a été élu secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 29 (dont 3 pouvoirs)

Objet : R23-2023 Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - 2023

Rapporteur : Alain DUVAL

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre du fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale et, comme chaque année, il est prévu d'attribuer à cet organisme une subvention de fonctionnement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de verser une subvention à hauteur de 26 000 € pour l'année 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget Primitif Principal 2023

Considérant qu'il convient de définir le montant de la subvention 2023 attribué au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : De verser une subvention de 26 000 € au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2023. Les crédits sont inscrits à l'article 657362 du budget primitif 2023.

Fait à Pacy sur Eure, le 04 avril 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Yves LELOUTRE.

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Objet : Tarifs publics pour l'année 2023



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-sur-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mardi 04 avril 2023

Le quatre avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE, convoqué en date du 29 mars 2023, s'est réuni à la salle du conseil au 1^{er} étage – Mairie de Pacy-sur-Eure – Place René Tomasini à Pacy-sur-Eure, sous la présidence de Monsieur Yves LELOUTRE, Maire.

Etaient présents : Yves LELOUTRE, Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Frédérique ROMAN, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Carole NOEL, Julien CANIN, Valérie BOUGAULT, Véronique SERVANT, Benoit BROCHETON, Michel GARNIER, Laurence MOURGUES, Isabelle MACE, David GUICHARD, Yann DUPOND, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoit METAYER, Corinne FISCHER, Claire PETRY, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU, Benjamin BOUGEANT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Stéphane BAUDOIN, Christophe BOUDEWEEL, Guillaume HUREL, Armelle MAROILLEZ, Marlène JEGU

Pouvoirs : Philippe LEBRETON donne pouvoir à Valérie BOUGAULT, Marlène JEGU donne pouvoir à Hugues PERROT, Armelle MAROILLEZ donne pouvoir à Louise THOMAS

Benoit BROCHETON a été élu secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 29 (dont 3 pouvoirs)

Objet : R24-2023 Tarifs Publics pour l'année 2023

Rapporteur : Yves LELOUTRE

Objet : Tarifs publics pour l'année 2023

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
 Reçu en préfecture le 07/04/2023
 Affiché le
 ID : 027-200063774-20230404-R24_2023-DE

Exposé des motifs :

La présente délibération a pour objet la révision des tarifs publics concernant les tarifs suivants :

Application au 1^{er} mai 2023

- Tarifs cimetières : Pacy-Sur-Eure et Saint Aquilin de Pacy
- Tarifs salles communales : Pacy-Sur-Eure
- Tarifs salles communales : Saint-Aquilin-de-Pacy
- Tarifs frais de garde des chats et chiens errants recueillis par la ville
- Tarifs squash (stade de Pacy / Ménilles)
- Tarifs divers

Les tarifs de la restauration scolaire, de l'accueil périscolaire et de la garderie seront votés en juin 2023 pour être applicables pour l'année scolaire 2023 – 2024.

Les tarifs 2023 du marché et fête foraine sont régis par le contrat de délégation de service public et ont été votés en décembre 2022 pour une application au 1^{er} janvier 2023.

Pour l'année 2023 compte tenu de l'inflation et l'augmentation des dépenses de fonctionnement supportées par la Commune il est proposé une revalorisation de 6% des tarifs publics :

<u>CIMETIERE : tarifs 2023</u>	<u>Tarifs 2020</u>	<u>Tarifs 2021</u>	<u>Tarifs 2022</u>	<u>Tarifs proposés 2023</u>
Concession trentenaire ou renouvellement	195,00 €	207,00 €	207,00 €	219,42 €
Concession cinquantenaire ou renouvellement	425,00 €	451,00 €	451,00 €	478,06 €
<i>Caveau provisoire</i> : frais d'ouverture	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,60 €
<i>Caveau provisoire</i> : par jour d'occupation	1,40 €	1,40 €	1,40 €	1,48 €
Columbarium (30 ans)	1 055,00 €	1 119,00 €	1 119,00 €	1 186,14 €
Columbarium renouvellement pour 30 ans	325,00 €	345,00 €	345,00 €	365,70 €
Caveaux 2 places avec concession 50 ans	1 630,00 €	1 729,00 €	1 729,00 €	1 832,74 €
Caveaux 3 places avec concession 50 ans	2 090,00 €	2 217,00 €	2 217,00 €	2 350,02 €
Fourniture de plaque pour dispersion des cendres dans le jardin du souvenir	110,00 €	110,00 €	110,00 €	116,60 €
Vacation de police	23,50 €	23,50 €	23,50 €	24,91 €
<u>SALLES COMMUNALES sur PACY : 2023</u>	<u>Tarifs 2020</u>	<u>Tarifs 2021</u>	<u>Tarifs 2022</u>	<u>Tarifs proposés 2023</u>
Caution toutes salles communales	1 320,00 €	1 320,00 €	1 320,00 €	
Centre socio culturel n°1 par jour	155,00 €	155,00 €	155,00 €	164,30 €
Centre socio culturel n°2 par jour	155,00 €	155,00 €	155,00 €	164,30 €

Objet : Tarifs publics pour l'année 2023

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
 Reçu en préfecture le 07/04/2023
 Affiché le
 ID : 027-200063774-20230404-R24_2023-DE

Centre socio culturel n°3 par jour	215,00 €	215,00 €	215,00 €	227,90 €
Centre socio culturel : toutes les salles par jour	325,00 €	325,00 €	325,00 €	344,50 €
Centre socio culturel : bureau de permanence pour les professionnels par demie journée	31,00 €	31,00 €	31,00 €	32,86 €
Leclerc par jour salle seule	315,00 €	315,00 €	315,00 €	333,90 €
Leclerc par jour avec cuisine	400,00 €	400,00 €	400,00 €	424,00 €
Salle Dufay - réunion par jour	66,00 €	66,00 €	66,00 €	69,96 €
Salle Dufay par jour avec cuisine	115,00 €	115,00 €	115,00 €	121,90 €
Salle du COSEC (gymnase) par jour	155,00 €	155,00 €	155,00 €	164,30 €
Salle Dominique SOUILLARD par jour	50,00 €	50,00 €	50,00 €	53,00 €
Plancher par jour	50,00 €	50,00 €	50,00 €	53,00 €
<u>SALLES COMMUNALES sur ST AQUILIN : 2023</u>	<u>Tarifs 2020</u>	<u>Tarifs 2021</u>	<u>Tarifs 2022</u>	<u>Tarifs proposés 2023</u>
Location Salle Gouesnard pour le week-end				
Aux particuliers, habitants de Pacy sur Eure	630,00 €	630,00 €	630,00 €	667,80 €
Aux professionnels	780,00 €	780,00 €	780,00 €	826,80 €
Aux associations locales	355,00 €	355,00 €	355,00 €	376,30 €
Location de la salle Gouesnard pour une journée, pour diverses manifestations, sans nuisances sonores				
Lundi, mardi, mercredi ou jeudi	325,00 €	325,00 €	325,00 €	344,50 €
Vendredi, samedi ou dimanche	425,00 €	425,00 €	425,00 €	450,50 €
Location de la salle Gouesnard pour une demie journée, sans la cuisine, pour assemblée générale ou réunion plénière				
Aux professionnels ou associations locales	165,00 €	165,00 €	165,00 €	174,90 €
Caution	1 320,00 €	1 320,00 €	1 320,00 €	
Location salle des associations (mairie-annexe)	50,00 €	50,00 €	50,00 €	53,00 €
<u>TARIFS ANIMAUX ERRANTS 2023</u>	<u>Tarifs 2020</u>	<u>Tarifs 2021</u>	<u>Tarifs 2022</u>	<u>Tarifs proposés 2023</u>
Frais de capture par animal	46,00 €	46,00 €	50,00 €	53,00 €
Droit d'accueil par animal	25,50 €	25,50 €	30,00 €	31,80 €
Frais de garde par tranche de 24 heures par animal	4,60 €	4,60 €	10,00 €	10,60 €

Objet : Tarifs publics pour l'année 2023

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
 Reçu en préfecture le 07/04/2023
 Affiché le
 ID : 027-200063774-20230404-R24_2023-DE

<u>Tarifs squash : 2023</u>	<u>Tarifs 2020</u>	<u>Tarifs 2021</u>	<u>Tarifs 2022</u>	<u>Tarifs proposés 2023</u>
Créneau horaire par an pour les habitants de Pacy-sur-Eure et Ménilles, Comités d'Entreprises et autres structures de Pacy-sur-Eure et Ménilles	320,00 €	320,00 €	320,00 €	339,20 €
Créneau horaire par an pour habitants, Comités d'Entreprises et autres structures Extérieurs à Pacy-sur-Eure et Ménilles	370,00 €	370,00 €	370,00 €	392,20 €
Occupation occasionnelle à l'heure pour habitants de Pacy-sur-Eure et Ménilles	9,60 €	9,60 €	9,60 €	10,18 €
Occupation occasionnelle à l'heure pour habitants extérieurs à Pacy-sur-Eure et Ménilles	13,20 €	13,20 €	13,20 €	13,99 €
Cartes accès squash	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,12 €
<u>Tarifs divers : 2023</u>	<u>Tarifs 2020</u>	<u>Tarifs 2021</u>	<u>Tarifs 2022</u>	<u>Tarifs proposés 2023</u>
Clef sécurisée	80,00 €	80,00 €	80,00 €	84,80 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que compte tenu de l'inflation et de l'augmentation des charges de fonctionnement supportées par la Commune il est nécessaire de revaloriser les tarifs 2023.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : Décide de revaloriser les tarifs 2023 de 6% (arrondis à l'euro supérieur) qui s'établissent comme suit au 1^{er} Mai 2023 :

<u>CIMETIERE : tarifs 2023</u>	<u>Tarifs 2023</u>
Concession trentenaire ou renouvellement	220,00 €
Concession cinquantenaire ou renouvellement	479,00 €
<i>Caveau provisoire</i> : frais d'ouverture	11,00 €
<i>Caveau provisoire</i> : par jour d'occupation	2,00 €
Columbarium (30 ans)	1 187,00 €
Columbarium renouvellement pour 30 ans	366,00 €
Caveaux 2 places avec concession 50 ans	1 833,00 €
Caveaux 3 places avec concession 50 ans	2 351,00 €

Objet : Tarifs publics pour l'année 2023

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Affiché le

ID : 027-200063774-20230404-R24_2023-DE

Fourniture de plaque pour dispersion des cendres dans le jardin du souvenir	117,00 €
Vacation de police	25,00 €

<u>SALLES COMMUNALES sur PACY : 2023</u>	<u>Tarifs 2023</u>
Centre socio culturel n°1 par jour	165,00 €
Centre socio culturel n°2 par jour	165,00 €
Centre socio culturel n°3 par jour	228,00 €
Centre socio culturel : toutes les salles par jour	345,00 €
Centre socio culturel : bureau de permanence pour les professionnels par demie journée	33,00 €
Leclerc par jour salle seule	334,00 €
Leclerc par jour avec cuisine	424,00 €
Salle Dufay - réunion par jour	70,00 €
Salle Dufay par jour avec cuisine	122,00 €
Salle du COSEC (gymnase) par jour	165,00 €
Salle Dominique SOUILLARD par jour	53,00 €
Plancher par jour	53,00 €

<u>SALLES COMMUNALES sur ST AQUILIN : 2023</u>	<u>Tarifs 2023</u>
Location Salle Guesnard pour le week-end	
Aux particuliers, habitants de Pacy sur Eure	668,00 €
Aux professionnels	827,00 €
Aux associations locales	377,00 €
Location de la salle Guesnard pour une journée, pour diverses manifestations, sans nuisances sonores	
Lundi, mardi, mercredi ou jeudi	345,00 €
Vendredi, samedi ou dimanche	451,00 €
Location de la salle Guesnard pour une demie journée, sans la cuisine, pour assemblée générale ou réunion plénière	
Aux professionnels ou associations locales	175,00 €
Location salle des associations (mairie-annexe)	53,00 €

<u>TARIFS ANIMAUX ERRANTS 2023</u>	<u>Tarifs 2023</u>
Frais de capture par animal	53,00 €
Droit d'accueil par animal	32,00 €
Frais de garde par tranche de 24 heures par animal	11,00 €

Objet : Tarifs publics pour l'année 2023

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Affiché le

ID : 027-200063774-20230404-R24_2023-DE

<u>Tarifs squash : 2023</u>	<u>Tarifs 2023</u>
Créneau horaire par an pour les habitants de Pacy-sur-Eure et Ménilles, Comités d'Entreprises et autres structures de Pacy-sur-Eure et Ménilles	340,00 €
Créneau horaire par an pour habitants, Comités d'Entreprises et autres structures Extérieurs à Pacy-sur-Eure et Ménilles	393,00 €
Occupation occasionnelle à l'heure pour habitants de Pacy-sur-Eure et Ménilles	11,00 €
Occupation occasionnelle à l'heure pour habitants extérieurs à Pacy- sur-Eure et Ménilles	14,00 €
Cartes accès squash	3,00 €

<u>Tarifs divers : 2023</u>	<u>Tarifs 2023</u>
Clef sécurisée	85,00 €

Fait à Pacy sur Eure, le 04 avril 2023

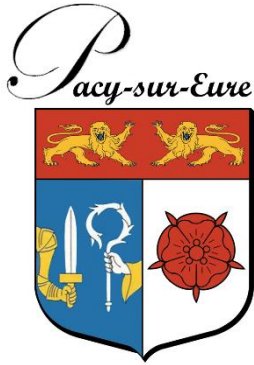
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Yves LELOUTRE.

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-sur-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mardi 04 avril 2023

Le quatre avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE, convoqué en date du 29 mars 2023, s'est réuni à la salle du conseil au 1^{er} étage – Mairie de Pacy-sur-Eure – Place René Tomasini à Pacy-sur-Eure, sous la présidence de Monsieur Yves LELOUTRE, Maire.

Etaient présents : Yves LELOUTRE, Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Frédérique ROMAN, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Carole NOEL, Julien CANIN, Valérie BOUGAULT, Véronique SERVANT, Benoit BROCHETON, Michel GARNIER, Laurence MOURGUES, Isabelle MACE, David GUICHARD, Yann DUPOND, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoit METAYER, Corinne FISCHER, Claire PETRY, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU, Benjamin BOUGEANT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Stéphane BAUDOIN, Christophe BOUDEWEEL, Guillaume HUREL, Armelle MAROILLEZ, Marlène JEGU

Pouvoirs : Philippe LEBRETON donne pouvoir à Valérie BOUGAULT, Marlène JEGU donne pouvoir à Hugues PERROT, Armelle MAROILLEZ donne pouvoir à Louise THOMAS

Benoit BROCHETON a été élu secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 29 (dont 3 pouvoirs)

Objet : R25-2023 Compte de gestion 2022 – budget annexe « Espace d'activités médicales »

Rapporteur : Alain DUVAL

Objet : Compte de gestion 2022 – budget annexe « Espace d'activités médicales »

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
 Reçu en préfecture le 07/04/2023
 Affiché le
 ID : 027-200063774-20230404-R25_2023-DE

Exposé des motifs :

Conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs.

Aussi, se trouve joint en annexe de cette délibération un extrait du compte de gestion présenté par le Trésorier, reprenant la synthèse de l'exécution budgétaire de l'exercice 2022. Les données de ce document sont conformes à celles de la comptabilité administrative de la Commune.

Résultats budgétaires de l'exercice

40001 - AMENAGT ESPACE ACTIV MEDICALES

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	296 831,00	224 091,00	520 922,00
Titres de recette émis (b)			
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)			
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	296 831,00	224 091,00	520 922,00
Mandats émis (f)	20 000,00	1 029,50	21 029,50
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	20 000,00	1 029,50	21 029,50
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	20 000,00	1 029,50	21 029,50

40001 - AMENAGT ESPACE ACTIV MEDICALES

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
AMENAGT ESPACE ACTIV MEDICALES					
Investissement	-98 830,73		-20 000,00		-118 830,73
Fonctionnement	9 061,18		-1 029,50		8 031,68
Sous-Total	-89 769,55		-21 029,50		-110 799,05
TOTAL II	-89 769,55		-21 029,50		-110 799,05
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-89 769,55		-21 029,50		-110 799,05

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Compte de Gestion 2022 joint,

Considérant la nécessité d'approuver le compte de gestion du budget annexe « Espace d'activités médicales » avant le compte administratif,

Objet : Compte de gestion 2022 – budget annexe « Espace d'activités médicales »

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Affiché le

ID : 027-200063774-20230404-R25_2023-DE

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le compte de gestion 2022 du budget annexe « Espace d'activités médicales » tel que présenté en annexe.

Fait à Pacy sur Eure, le 04 avril 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Yves LELOUTRE.

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-sur-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mardi 04 avril 2023

Le quatre avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE, convoqué en date du 29 mars 2023, s'est réuni à la salle du conseil au 1^{er} étage – Mairie de Pacy-sur-Eure – Place René Tomasini à Pacy-sur-Eure, sous la présidence de Monsieur Yves LELOUTRE, Maire.

Etaient présents : Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Frédérique ROMAN, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Carole NOEL, Julien CANIN, Valérie BOUGAULT, Véronique SERVANT, Benoit BROCHETON, Michel GARNIER, Laurence MOURGUES, Isabelle MACE, David GUICHARD, Yann DUPOND, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoit METAYER, Corinne FISCHER, Claire PETRY, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU, Benjamin BOUGEANT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Stéphane BAUDOIN, Christophe BOUDEWEEL, Guillaume HUREL, Armelle MAROILLEZ, Marlène JEGU

Pouvoirs : Philippe LEBRETON donne pouvoir à Valérie BOUGAULT, Marlène JEGU donne pouvoir à Hugues PERROT, Armelle MAROILLEZ donne pouvoir à Louise THOMAS

Benoit BROCHETON a été élu secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 28 (dont 3 pouvoirs)

Objet : R26-2023 Compte Administratif 2022 – budget annexe « Espace d'activités médicales »

Rapporteur : Alain DUVAL

Le Compte Administratif 2022 soumis à votre approbation est l'état détaillé de l'exécution du budget annexe « Espace d'activités médicales » 2022 de la commune de Pacy-sur-Eure. Il reprend le budget primitif et les décisions modificatives.

Il est identique au centime près au Compte de Gestion 2022 et permet de donner quitus à Monsieur le Maire de sa gestion financière et comptable.

Le vote du Compte Administratif doit être réalisé sans la présence de Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Administratif 2022 joint,

Considérant que les données du compte administratif du Trésorier sont conformes à celles de la comptabilité administrative de la Commune,

Considérant la synthèse de l'exécution budgétaire de l'exercice 2022

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le rapport de présentation générale du compte administratif 2022 du budget annexe « Espace d'activités médicales » de la Commune de Pacy-sur-Eure tel que présenté en annexe de la présente délibération,

Article 2 : D'approuver le bilan global de l'exercice 2022 et de donner quitus à Monsieur le Maire

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES	A1

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	22 000,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
6045	Achats études, prestat° services (terrai	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	1 030,00	1 029,50	0,00	0,00	0,50
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 030,00	1 029,50	0,00	0,00	0,50
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues (2)	283,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		23 313,00	1 029,50	0,00	0,00	22 283,50

023	Virement à la section d'investissement (3)	21 748,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	178 000,00	0,00			178 000,00
7133	Variat° en-cours de production biens	178 000,00	0,00			178 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	1 030,00	0,00			1 030,00
608	Frais accessoires sur terrains en cours	1 030,00	0,00			1 030,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		200 778,00	0,00			200 778,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		224 091,00	1 029,50	0,00	0,00	223 061,50
---	--	-------------------	-----------------	-------------	-------------	-------------------

Objet : Compte Administratif 2022 – budget annexe « Espaces d'activités médicales »

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
 Reçu en préfecture le 07/04/2023
 Affiché le
 ID : 027-200063774-20230404-R26_2023-DE

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES	A2

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts(BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	36 000,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00
7015	Ventes de terrains aménagés	36 000,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		36 000,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00

042	Opérat° ordre transfert entre sections (2) (3) (4)	178 000,00	0,00			178 000,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	178 000,00	0,00			178 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	1 030,00	0,00			1 030,00
796	Transferts charges financières	1 030,00	0,00			1 030,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		179 030,00	0,00			179 030,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		215 030,00	0,00	0,00	0,00	215 030,00
--	--	-------------------	-------------	-------------	-------------	-------------------

**Objet : Compte Administratif 2022 – budget annexe « Es
médicales »**

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
 Reçu en préfecture le 07/04/2023
 Affiché le
 ID : 027-200063774-20230404-R26_2023-DE

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	I
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES	B1

Chap. / Art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (2)	0,00			
Total des dépenses financières		20 000,00	20 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		20 000,00	20 000,00	0,00	0,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	178 000,00	0,00		178 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (4)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	178 000,00	0,00		178 000,00
3555	Terrains aménagés	178 000,00	0,00		178 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		178 000,00	0,00		178 000,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	198 000,00	20 000,00	0,00	178 000,00
---	------------	-----------	------	------------

Objet : Compte Administratif 2022 – budget annexe « Es
médicales »

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Affiché le
ID : 027-200063774-20230404-R26_2023-DE

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	I
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES	B2

Chap. / Art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	97 083,00	0,00	0,00	97 083,00
1641	Emprunts en euros	97 083,00	0,00	0,00	97 083,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	97 083,00	0,00	0,00	97 083,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent ^o invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^o (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations (2)	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	97 083,00	0,00	0,00	97 083,00

021	Virement de la sect ^o de fonctionnement (2)	21 748,00			
040	Opérat ^o ordre transfert entre sections (3) (4)	178 000,00	0,00		178 000,00
3555	Terrains aménagés	178 000,00	0,00		178 000,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	199 748,00	0,00		199 748,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	199 748,00	0,00		199 748,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	296 831,00	0,00	0,00	296 831,00
--	-------------------	-------------	-------------	-------------------

Balance Générale CA 2022

EXECUTION DU BUDGET								
BUDGET AEAM CA 2022								
			DEPENSES		RECETTES			
REALISATIONS de L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	1 029,50	g	0,00	-1 029,50		
	Section d'Investissement	b	20 000,00	h	0,00	-20 000,00		
REPORTS de N-1	Report en section de fonctionnement (R002)	c		i	9 061,18		8 031,68	Fonctionnement cumulé
	Report en section d'Investissement (R001)	d	98 830,73	j			-118 830,73	Investissement cumulé
	TOTAL (réalisation + reports)		119 860,23		9 061,18	-110 799,05		
			=a+b+c+d		=g+h+i+j			
RESTE A REALISER A REPORTER (R.A.R.) EN N+1	Section de fonctionnement	e		k				
	Section d'Investissement	f	0,00	l	0,00	0,00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		0,00		0,00			
			=e+f		=k+l			
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		1 029,50		9 061,18	8 031,68		Excédent de Fonctionnement
			=a+c+e		=g+i+k			
	Section d'Investissement		118 830,73		0,00	-118 830,73		Déficit d'Investissement
			=b+d+f		=h+j+l			
	TOTAL CUMULE		119 860,23		9 061,18	-110 799,05		
			=a+b+c+d+e+f		=g+h+i+j+k+l			

Fait à Pacy sur Eure, le 04 avril 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Yves LELOUTRE.

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Objet : Affectation du résultat 2022 – Budget



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-sur-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mardi 04 avril 2023

Le quatre avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE, convoqué en date du 29 mars 2023, s'est réuni à la salle du conseil au 1^{er} étage – Mairie de Pacy-sur-Eure – Place René Tomasini à Pacy-sur-Eure, sous la présidence de Monsieur Yves LELOUTRE, Maire.

Etaient présents : Yves LELOUTRE, Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Frédérique ROMAN, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Carole NOEL, Julien CANIN, Valérie BOUGAULT, Véronique SERVANT, Benoit BROCHETON, Michel GARNIER, Laurence MOURGUES, Isabelle MACE, David GUICHARD, Yann DUPOND, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoit METAYER, Corinne FISCHER, Claire PETRY, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU, Benjamin BOUGEANT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Stéphane BAUDOIN, Christophe BOUDEWEEL, Guillaume HUREL, Armelle MAROILLEZ, Marlène JEGU

Pouvoirs : Philippe LEBRETON donne pouvoir à Valérie BOUGAULT, Marlène JEGU donne pouvoir à Hugues PERROT, Armelle MAROILLEZ donne pouvoir à Louise THOMAS

Benoit BROCHETON a été élu secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 29 (dont 3 pouvoirs)

Objet : R27-2023 Affectation du résultat 2022 – Budget Annexe Espaces d'Activités Médicales

Rapporteur : Alain DUVAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte de Gestion 2022 et le Compte Administratif

Considérant la nécessité d'affecter les résultats de l'exercice 2022 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : D'affecter le résultat 2022 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-1 029,50 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 9 061,18 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si c'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 8 031,68 €
<hr/>	
<u>D Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	- 118 830,73 €
<hr/>	
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0 €
<hr/>	
Besoin ou excédent de financement F	=D+E - 118 830,73 €
<hr/>	
AFFECTATION = C	=G+H + 8 031,68 €
<hr/>	
1) G Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	+ 8 031,68 €
<hr/>	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	+ 0 €
<hr/>	
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00 €, subvention : 0,00 € ou autofinancement : 0,00 €

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Fait à Pacy sur Eure, le 04 avril 2023

Pour extrait certifié conforme

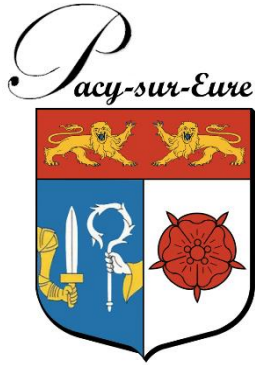
Le Maire,



Yves LELOUTRE.

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Objet : Budget Primitif 2023 du budget annexe «



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-sur-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mardi 04 avril 2023

Le quatre avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE, convoqué en date du 29 mars 2023, s'est réuni à la salle du conseil au 1^{er} étage – Mairie de Pacy-sur-Eure – Place René Tomasini à Pacy-sur-Eure, sous la présidence de Monsieur Yves LELOUTRE, Maire.

Etaient présents : Yves LELOUTRE, Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Frédérique ROMAN, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Carole NOEL, Julien CANIN, Valérie BOUGAULT, Véronique SERVANT, Benoit BROCHETON, Michel GARNIER, Laurence MOURGUES, Isabelle MACE, David GUICHARD, Yann DUPOND, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoit METAYER, Corinne FISCHER, Claire PETRY, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU, Benjamin BOUGEANT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Stéphane BAUDOIN, Christophe BOUDEWEEL, Guillaume HUREL, Armelle MAROILLEZ, Marlène JEGU

Pouvoirs : Philippe LEBRETON donne pouvoir à Valérie BOUGAULT, Marlène JEGU donne pouvoir à Hugues PERROT, Armelle MAROILLEZ donne pouvoir à Louise THOMAS

Benoit BROCHETON a été élu secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 29 (dont 3 pouvoirs)

Objet : R28-2023 Budget Primitif 2023 du budget annexe « EAM »

Rapporteur : Alain DUVAL

Exposé des motifs :

Le budget annexe de l'espace d'activités médicales est un budget HT assujéti à la TVA et qui enregistre les dépenses liées à la commercialisation et à l'équipement des terrains commercialisables.

Le budget annexe de l'espace d'activités médicales enregistre également les dépenses et les recettes liées aux écritures consécutives à la gestion des stocks de terrains aménagés ou à aménager.

Nous n'indiquerons dans ce rapport que les dépenses et les recettes réelles concernant les études et les travaux d'aménagement programmés pour l'exercice 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte de Gestion et Compte Administratif 2022

Vu l'affectation du résultat 2022

Vu le rapport n°28-2023 sur relatif au budget primitif 2023

Considérant qu'il convient d'adopter le budget annexe « Espaces d'activités médicales » 2023

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le budget primitif 2023 du budget annexe de « l'Espace d'Activités Médicales » (tel que présenté en annexe) qui s'équilibre en section de fonctionnement à 216 605,73 € et en section d'investissement à 319 436,46 €.

Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE

BUDGET ANNEXE ESPACE D'ACTIVITES MEDICALES

BUDGET PRIMITIF 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Vue d'ensemble - Dépenses

Chap.	Libellés	Budget 2022	Réalisé 2022	B.P. 2023
011	Charges à caractère général	22 000,00 €		22 000,00 €
Total des dépenses de gestion courante		22 000,00 €		22 000,00 €
66	Charges financières	1 030,00 €	1 029,50 €	745,50 €
022	Dépenses imprévues	283,00 €		
Total des dépenses réelles de fonctionnement		23 313,00 €	1 029,50 €	22 745,50 €
023	Virement à la section d'investissement	21 748,00 €		12 509,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	178 000,00 €		180 605,73 €
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	1 030,00 €		745,50 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		200 778,00 €		193 860,23 €
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		224 091,00 €	1 029,50 €	216 605,73 €
002	Déficit antérieur reporté			
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		224 091,00 €	1 029,50 €	216 605,73 €

Vue d'ensemble - Recettes

Chap.	Libellés	Budget 2022	Réalisé 2022	B.P. 2023
70	Produits des services, du domaine & ventes div.	36 000,00 €		36 000,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		36 000,00 €		36 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	178 000,00 €	177 517,23 €	180 605,73 €
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	1 030,00 €		
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		179 030,00 €	177 517,23 €	180 605,73 €
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		215 030,00 €	177 517,23 €	216 605,73 €
002	Excédent antérieur reporté	9 061,00 €	9 061,18 €	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		224 091,00 €	186 578,41 €	216 605,73 €

Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE

BUDGET ANNEXE ESPACE D'ACTIVITES MEDICALES

BUDGET PRIMITIF 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT

VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES

Chap.	Libellés	Budget 2022	Réalisé 2022	B.P. 2023
23	Immobilisations en cours			
	Total des dépenses d'Equiperment			
16	Emprunts et dettes assimilées	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses Financières	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
	Total des dépenses réelles d'Investissement	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	178 000,00 €		180 605,73 €
	Total des dépenses d'ordre d'Investissement	178 000,00 €		180 605,73 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	198 000,00 €	20 000,00 €	200 605,73 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	98 831,00 €	98 830,73 €	118 830,73 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	296 831,00 €	118 830,73 €	319 436,46 €

VUE D'ENSEMBLE - RECETTES

Chap.	Libellés	Budget 2022	Réalisé 2022	B.P. 2023
16	Emprunts et dettes assimilées	97 083,00 €		118 290,05 €
	Total des recettes d'Equiperment	97 083,00 €		118 290,05 €
10	Apports, dotations et réserves (sauf 1068)			8 031,68 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			8 031,68 €
	Total des recettes Financières			8 031,68 €
	Total des recettes réelles d'Investissement	97 083,00 €		126 321,73 €
021	Virement de la section de fonctionnement	21 748,00 €		12 509,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	178 000,00 €	177 517,23 €	180 605,73 €
	Total des recettes d'ordre d'Investissement	199 748,00 €	177 517,23 €	193 114,73 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	296 831,00 €	177 517,23 €	319 436,46 €
001	Excédent d'investissement reporté			
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	296 831,00 €	177 517,23 €	319 436,46 €

Objet : Budget Primitif 2023 du budget annexe «

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Affiché le

ID : 027-200063774-20230404-R28_2023-DE

Fait à Pacy sur Eure, le 04 avril 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Yves LeLoutre', is written over the right side of the seal.

Yves LELOUTRE.

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-sur-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mardi 04 avril 2023

Le quatre avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE, convoqué en date du 29 mars 2023, s'est réuni à la salle du conseil au 1^{er} étage – Mairie de Pacy-sur-Eure – Place René Tomasini à Pacy-sur-Eure, sous la présidence de Monsieur Yves LELOUTRE, Maire.

Etaient présents : Yves LELOUTRE, Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Frédérique ROMAN, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Carole NOEL, Julien CANIN, Valérie BOUGAULT, Véronique SERVANT, Benoit BROCHETON, Michel GARNIER, Laurence MOURGUES, Isabelle MACE, David GUICHARD, Yann DUPOND, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoit METAYER, Corinne FISCHER, Claire PETRY, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU, Benjamin BOUGEANT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Stéphane BAUDOIN, Christophe BOUDEWEEL, Guillaume HUREL, Armelle MAROILLEZ, Marlène JEGU

Pouvoirs : Philippe LEBRETON donne pouvoir à Valérie BOUGAULT, Marlène JEGU donne pouvoir à Hugues PERROT, Armelle MAROILLEZ donne pouvoir à Louise THOMAS

Benoit BROCHETON a été élu secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 29 (dont 3 pouvoirs)

Objet : R29-2023 Compte de gestion 2022 – budget annexe « Gendarmerie
Rapporteur : Alain DUVAL

Exposé des motifs :

Conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs.

Aussi, se trouve joint en annexe de cette délibération un extrait du compte de gestion présenté par le Trésorier, reprenant la synthèse de l'exécution budgétaire de l'exercice 2022. Les données de ce document sont conformes à celles de la comptabilité administrative de la Commune.

Résultats budgétaires de l'exercice

40002 - GENDARMERIE - PACY-SUR-EURE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 830 839,00	380 300,00	2 211 139,00
Titres de recette émis (b)	371 815,97	293 202,60	665 018,57
Réductions de titres (c)	166 666,67		166 666,67
Recettes nettes (d = b - c)	205 149,30	293 202,60	498 351,90
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 830 839,00	380 300,00	2 211 139,00
Mandats émis (f)	1 723 067,96	37 230,65	1 760 298,61
Annulations de mandats (g)	0,02		0,02
Depenses nettes (h = f - g)	1 723 067,94	37 230,65	1 760 298,59
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		255 971,95	
(h - d) Déficit	1 517 918,64		1 261 946,69

40002 - GENDARMERIE - PACY-SUR-EURE

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
GENDARMERIE - PACY-SUR-EURE					
Investissement	752 929,00		-1 517 918,64		-764 989,64
Fonctionnement	500,27		255 971,95		256 472,22
Sous-Total	753 429,27		-1 261 946,69		-508 517,42
TOTAL II	753 429,27		-1 261 946,69		-508 517,42
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	753 429,27		-1 261 946,69		-508 517,42

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Compte de Gestion 2022 joint,

Considérant la nécessité d'approuver le compte de gestion du budget annexe « Gendarmerie » avant le compte administratif,

Objet : Compte de gestion 2022 – budget annexe « Gendarmerie »

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Affiché le

ID : 027-200063774-20230404-R29_2023-DE

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le compte de gestion 2022 du budget annexe « Gendarmerie » tel que présenté en annexe.

Fait à Pacy sur Eure, le 04 avril 2023

Pour extrait certifié conforme

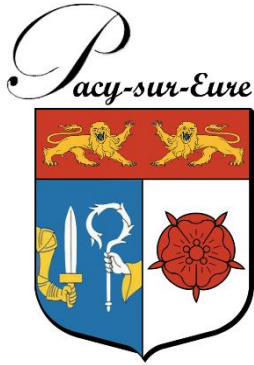
Le Maire,



Yves LELOUTRE.

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Objet : **Compte Administratif 2022 – budget annexe « Gendarmerie »**



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-sur-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mardi 04 avril 2023

Le quatre avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE, convoqué en date du 29 mars 2023, s'est réuni à la salle du conseil au 1^{er} étage – Mairie de Pacy-sur-Eure – Place René Tomasini à Pacy-sur-Eure, sous la présidence de Monsieur Yves LELOUTRE, Maire.

Etaient présents : Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Frédérique ROMAN, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Carole NOEL, Julien CANIN, Valérie BOUGAULT, Véronique SERVANT, Benoit BROCHETON, Michel GARNIER, Laurence MOURGUES, Isabelle MACE, David GUICHARD, Yann DUPOND, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoit METAYER, Corinne FISCHER, Claire PETRY, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU, Benjamin BOUGEANT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Stéphane BAUDOIN, Christophe BOUDEWEEL, Guillaume HUREL, Armelle MAROILLEZ, Marlène JEGU

Pouvoirs : Philippe LEBRETON donne pouvoir à Valérie BOUGAULT, Marlène JEGU donne pouvoir à Hugues PERROT, Armelle MAROILLEZ donne pouvoir à Louise THOMAS

Benoit BROCHETON a été élu secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 28 (dont 3 pouvoirs)

Objet : R30-2023 Compte Administratif 2022 – budget annexe « Gendarmerie
Rapporteur : Alain DUVAL

Exposé des motifs :

Le Compte Administratif 2022 soumis à votre approbation est l'état détaillé de l'exécution du budget annexe « Gendarmerie » 2022 de la commune de Pacy-sur-Eure. Il reprend le budget primitif et les décisions modificatives.

Il est identique au centime près au Compte de Gestion 2022 et permet de donner quitus à Monsieur le Maire de sa gestion financière et comptable.

Le vote du Compte Administratif doit être réalisé sans la présence de Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Administratif 2022 joint,

Considérant que les données du compte administratif du Trésorier sont conformes à celles de la comptabilité administrative de la Commune,

Considérant la synthèse de l'exécution budgétaire de l'exercice 2022

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le rapport de présentation générale du compte administratif 2022 du budget annexe « Gendarmerie » de la Commune de Pacy-sur-Eure tel que présenté en annexe de la présente délibération,

Article 2 : D'approuver le bilan global de l'exercice 2022 comme suit et de donner quitus à Monsieur le Maire

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	34 000,00	166,67	0,00	0,00	33 833,33
611	Contrats de prestations de services	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
6156	Maintenance	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6161	Multirisques	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	166,67	0,00	0,00	-166,67
63512	Taxes foncières	13 000,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		34 000,00	166,67	0,00	0,00	33 833,33
66	Charges financières (b)	46 215,00	37 063,98	0,00	0,00	9 151,02
66111	Intérêts réglés à l'échéance	46 215,00	37 063,98	0,00	0,00	9 151,02
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		80 215,00	37 230,65	0,00	0,00	42 984,35
023	Virement à la section d'investissement	300 085,00	0,00			300 085,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		300 085,00	0,00			300 085,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		300 085,00	0,00			300 085,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		380 300,00	37 230,65	0,00	0,00	343 069,35

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	379 800,00	293 202,59	0,00	0,00	86 597,41
752	Revenus des immeubles	130 000,00	130 410,00	0,00	0,00	-410,00
7552	Prise en charge déficit BA administratif	249 800,00	162 792,59	0,00	0,00	87 007,41
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		379 800,00	293 202,59	0,00	0,00	86 597,41
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,01	0,00	0,00	-0,01
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,01	0,00	0,00	-0,01
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		379 800,00	293 202,60	0,00	0,00	86 597,40
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		379 800,00	293 202,60	0,00	0,00	86 597,40

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	1 714 292,00	1 606 521,10	94 659,28	13 111,62
2313	Constructions	1 714 292,00	1 597 281,86	94 659,28	22 350,86
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	9 239,24	0,00	-9 239,24
Total des dépenses d'équipement		1 714 292,00	1 606 521,10	94 659,28	13 111,62
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	116 547,00	116 546,84	0,00	0,16
1641	Emprunts en euros	116 547,00	116 546,84	0,00	0,16
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		116 547,00	116 546,84	0,00	0,16
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 830 839,00	1 723 067,94	94 659,28	13 111,78
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 830 839,00	1 723 067,94	94 659,28	13 111,78

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	631 253,00	0,00	631 253,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	601 520,00	0,00	601 520,00	0,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	28 733,00	0,00	28 733,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	200 438,00	200 000,00	0,00	438,00
1641	Emprunts en euros	200 438,00	200 000,00	0,00	438,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	5 149,30	0,00	-5 149,30
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	5 149,30	0,00	-5 149,30
Total des recettes d'équipement		831 691,00	205 149,30	631 253,00	-4 711,30
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent ^o invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^o (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		831 691,00	205 149,30	631 253,00	-4 711,30
021	Virement de la sect ^o de fonctionnement	300 085,00			
040	Opérat ^o ordre transfert entre sections (3) (4)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		300 085,00	0,00		300 085,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		300 085,00	0,00		300 085,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 131 776,00	205 149,30	631 253,00	295 373,70

Balance Générale CA 2022

EXECUTION DU BUDGET							
BUDGET GENDARMERIE							
			DEPENSES		RECETTES		
REALISATIONS de L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	37 230,65	g	293 202,60	255 971,95	
	Section d'Investissement	b	1 723 067,94	h	205 149,30	-1 517 918,64	
REPORTS de	<i>Report en section de fonctionnement (R002)</i>	c		i	500,27		256 472,22 Fonctionnement cumulé
N-1	<i>Report en section d'Investissement (R001)</i>	d		j	752 929,00		-764 989,64 Investissement cumulé
	TOTAL (réalisation + reports)		1 760 298,59		1 251 781,17	-508 517,42	
			=a+b+c+d		=g+h+i+j		
RESTE A REALISER A REPORTER (R.A.R.) EN	Section de fonctionnement	e		k			
N+1	Section d'Investissement	f	94 659,28	l	631 253,20	536 593,92	Solde des RAR
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		94 659,28		631 253,20		
			=e+f		=k+l		
RESULTAT	Section de fonctionnement		37 230,65		293 702,87	256 472,22	Excédent de fonctionnement
			=a+c+e		=g+i+k		
CUMULE	Section d'Investissement		1 817 727,22		1 589 331,50	-228 395,72	Déficit d'investissement
			=b+d+f		=h+j+l		
	TOTAL CUMULE		1 854 957,87		1 883 034,37	28 076,50	
			=a+b+c+d+e+f		=g+h+i+j+k+l		

Fait à Pacy sur Eure, le 04 avril 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Yves LELOUTRE.

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-sur-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mardi 04 avril 2023

Le quatre avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE, convoqué en date du 29 mars 2023, s'est réuni à la salle du conseil au 1^{er} étage – Mairie de Pacy-sur-Eure – Place René Tomasini à Pacy-sur-Eure, sous la présidence de Monsieur Yves LELOUTRE, Maire.

Etaient présents : Yves LELOUTRE, Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Frédérique ROMAN, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Carole NOEL, Julien CANIN, Valérie BOUGAULT, Véronique SERVANT, Benoit BROCHETON, Michel GARNIER, Laurence MOURGUES, Isabelle MACE, David GUICHARD, Yann DUPOND, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoit METAYER, Corinne FISCHER, Claire PETRY, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU, Benjamin BOUGEANT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Stéphane BAUDOIN, Christophe BOUDEWEEL, Guillaume HUREL, Armelle MAROILLEZ, Marlène JEGU

Pouvoirs : Philippe LEBRETON donne pouvoir à Valérie BOUGAULT, Marlène JEGU donne pouvoir à Hugues PERROT, Armelle MAROILLEZ donne pouvoir à Louise THOMAS

Benoit BROCHETON a été élu secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 29 (dont 3 pouvoirs)

Objet : R31-2023 Affectation du résultats 2022 – Budget Annexe Gendarmerie

Rapporteur : Alain DUVAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte de Gestion 2022 et le Compte Administratif

Considérant la nécessité d'affecter les résultats de l'exercice 2022 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : D'affecter le résultat 2022 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 255 971,95 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 500,27 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	+ 256 472,22 €
(Si c'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<hr/>	
<u>D Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)</u>	
D 001 (si déficit)	- 764 989,64 €
R 001 (si excédent)	
<hr/>	
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -)</u>	
Besoin de financement	536 593,92 €
Excédent de financement (1)	
<hr/>	
Besoin ou excédent de financement F	=D+E - 228 395,72 €
<hr/>	
AFFECTATION = C	=G+H + 256 472,22 €
<hr/>	
1) G Affectation en réserves R 1068 en investissement	+ 228 395,72 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
<hr/>	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	+ 28 076,50 €
<hr/>	
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00 €, subvention : 0,00 € ou autofinancement : 0,00 €

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Fait à Pacy sur Eure, le 04 avril 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Yves LELOUTRE.

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Objet : Budget Primitif 2023 du budget annexe « Gendarmerie »



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-sur-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mardi 04 avril 2023

Le quatre avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE, convoqué en date du 29 mars 2023, s'est réuni à la salle du conseil au 1^{er} étage – Mairie de Pacy-sur-Eure – Place René Tomasini à Pacy-sur-Eure, sous la présidence de Monsieur Yves LELOUTRE, Maire.

Etaient présents : Yves LELOUTRE, Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Frédérique ROMAN, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Carole NOEL, Julien CANIN, Valérie BOUGAULT, Véronique SERVANT, Benoit BROCHETON, Michel GARNIER, Laurence MOURGUES, Isabelle MACE, David GUICHARD, Yann DUPOND, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoit METAYER, Corinne FISCHER, Claire PETRY, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU, Benjamin BOUGEANT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Stéphane BAUDOIN, Christophe BOUDEWEEL, Guillaume HUREL, Armelle MAROILLEZ, Marlène JEGU

Pouvoirs : Philippe LEBRETON donne pouvoir à Valérie BOUGAULT, Marlène JEGU donne pouvoir à Hugues PERROT, Armelle MAROILLEZ donne pouvoir à Louise THOMAS

Benoit BROCHETON a été élu secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 29 (dont 3 pouvoirs)

Objet : R32-2023 Budget Primitif 2023 du budget annexe « Gendarmerie »

Rapporteur : Alain DUVAL

Exposé des motifs :

Le budget annexe « Gendarmerie », créé en 2018, est un budget qui enregistre les dépenses liées à la construction de locaux administratifs, techniques et de 21 logements, ainsi qu'à leur exploitation.

Le budget annexe « Gendarmerie » est un budget HT assujetti à la TVA.

Les locaux sont occupés depuis le 1^{er} juillet 2022.

Le bail a été finalisé et signé le 14 octobre 2022 avec la Gendarmerie et la Direction Départementale des Finances Publiques

Une convention de mandat de gestion des locaux a été signée avec Mon Logement 27 (ML27).

Le budget 2023 porte sur deux points principaux :

1/ Le fonctionnement classique d'une location avec la perception des loyers et les obligations du propriétaire qu'est la Commune ;

2/ L'investissement portant sur la gestion des soldes des différents marchés et contrats liés à la construction et sur la perception finale des différentes subventions.

Cette simulation permet de nous mettre à l'abri, à terme, d'une incidence sur le budget principal de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte de Gestion et Compte Administratifs 2022

Vu l'affectation de résultat 2022

Vu le rapport n°32-2023 relatif au budget annexe « Gendarmerie » 2023

Considérant qu'il convient d'adopter le budget annexe « Gendarmerie » 2023

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

Article 1 : D'approuver par chapitre le budget primitif 2023 du budget annexe de la Gendarmerie (tel que présenté en annexe) qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement à 288 876,50 €

- en section d'investissement à 1 038 408,92 €.

Commune de PACY-SUR-EURE

BUDGET ANNEXE GENDARMERIE

BUDGET PRIMITIF 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Vue d'ensemble - Dépenses

Chap.	Libellés	Budget 2022	Réalisé 2022	B.P. 2023
011	Charges à caractère général	34 000,00 €	166,67 €	50 616,30 €
Total des dépenses de gestion courante		34 000,00 €	166,67 €	50 616,30 €
66	Charges financières	46 215,00 €	37 063,98 €	59 500,00 €
022	Dépenses imprévues	- €	- €	- €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		80 215,00 €	37 230,65 €	110 116,30 €
023	Virement à la section d'investissement			178 760,20 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	- €	- €	- €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		- €	- €	178 760,20 €
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		80 215,00 €	37 230,65 €	288 876,50 €
002	Déficit antérieur reporté	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		80 215,00 €	37 230,65 €	288 876,50 €

Vue d'ensemble - Recettes

Chap.	Libellés	Budget 2022	Réalisé 2022	B.P. 2023
75	Autres produits de gestion courante	379 800,00 €	162 792,59 €	260 800,00 €
013	Atténuation de charges			
Total des recettes de gestion courante		379 800,00 €	162 792,59 €	260 800,00 €
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	- €	- €	
78	Reprises sur provisions			
Total des recettes réelles de fonctionnement		379 800,00 €	162 792,59 €	260 800,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	- €	- €	- €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		379 800,00 €	162 792,59 €	260 800,00 €
002	Excédent antérieur reporté	500,00 €	- €	28 076,50 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		380 300,00 €	162 792,59 €	288 876,50 €

Commune de PACY-SUR-EURE

BUDGET ANNEXE GENDARMERIE

BUDGET PRIMITIF 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT

VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES HT

Chap.	Libellés	Restes à Réaliser	B.P. 2023	Budget 2023
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	94 660,28 €	53 759,00 €	148 419,28 €
Total des dépenses d'Equipement		94 660,28 €	53 759,00 €	148 419,28 €
10	Apports, dotations et réserves	- €	- €	- €
13	Subventions d'investissement	- €	- €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	125 000,00 €	125 000,00 €
020	Dépenses imprévues	- €	- €	- €
Total des dépenses Financières		- €	125 000,00 €	125 000,00 €
Total des dépenses réelles d'Investissement		94 660,28 €	178 759,00 €	273 419,28 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections				
		- €	- €	- €
Total des dépenses d'ordre d'Investissement		- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		94 660,28 €	178 759,00 €	273 419,28 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté		764 989,64 €	764 989,64 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		94 660,28 €	943 748,64 €	1 038 408,92 €

VUE D'ENSEMBLE - RECETTES HT

Chap.	Libellés	Restes à Réaliser	B.P. 2023	Budget 2023
13	Subventions d'investissement	631 253,00 €	- €	631 253,00 €
Total des recettes d'Equipement		631 253,00 €	- €	631 253,00 €
10	Apports, dotations et réserves (sauf 1068)			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			228 395,72 €
Total des recettes Financières		- €	- €	228 395,72 €
Total des recettes réelles d'Investissement		631 253,00 €	- €	859 648,72 €
021 Virement de la section de fonctionnement				
		- €	178 760,20 €	178 760,20 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections				
		- €	- €	- €
Total des recettes d'ordre d'Investissement		- €	178 760,20 €	178 760,20 €
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		631 253,00 €	178 760,20 €	1 038 408,92 €
001	Excédent d'investissement reporté	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		631 253,00 €	178 760,20 €	1 038 408,92 €

Objet : Budget Primitif 2023 du budget annexe « Gen

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Affiché le

ID : 027-200063774-20230404-R32_2023-DE

Fait à Pacy sur Eure, le 04 avril 2023

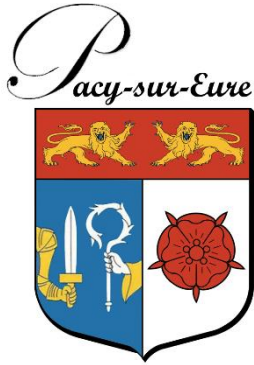
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Yves LELOUTRE.

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-sur-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mardi 04 avril 2023

Le quatre avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE, convoqué en date du 29 mars 2023, s'est réuni à la salle du conseil au 1^{er} étage – Mairie de Pacy-sur-Eure – Place René Tomasini à Pacy-sur-Eure, sous la présidence de Monsieur Yves LELOUTRE, Maire.

Etaient présents : Yves LELOUTRE, Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Frédérique ROMAN, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Carole NOEL, Julien CANIN, Valérie BOUGAULT, Véronique SERVANT, Benoit BROCHETON, Michel GARNIER, Laurence MOURGUES, Isabelle MACE, David GUICHARD, Yann DUPOND, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoit METAYER, Corinne FISCHER, Claire PETRY, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU, Benjamin BOUGEANT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Stéphane BAUDOIN, Christophe BOUDEWEEL, Guillaume HUREL, Armelle MAROILLEZ, Marlène JEGU

Pouvoirs : Philippe LEBRETON donne pouvoir à Valérie BOUGAULT, Marlène JEGU donne pouvoir à Hugues PERROT, Armelle MAROILLEZ donne pouvoir à Louise THOMAS

Benoit BROCHETON a été élu secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 29 (dont 3 pouvoirs)

Objet : R33-2023 Compte de gestion 2022 – budget annexe « opérations immobilières sur EAM »

Rapporteur : Alain DUVAL

Exposé des motifs :

Conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs.

Aussi, se trouve joint en annexe de cette délibération un extrait du compte de gestion présenté par le Trésorier, reprenant la synthèse de l'exécution budgétaire de l'exercice 2022. Les données de ce document sont conformes à celles de la comptabilité administrative de la Commune.

Résultats budgétaires de l'exercice

40003 - OPERAT IMMO ESPACE ACTIV MEDIC

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	21 683,00	14 419,00	36 102,00
Titres de recette émis (b)	11 652,34	15 822,97	27 475,31
Réductions de titres (c)		1 609,65	1 609,65
Recettes nettes (d = b - c)	11 652,34	14 213,32	25 865,66
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	21 683,00	14 419,00	36 102,00
Mandats émis (f)	10 859,06	14 213,32	25 072,38
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	10 859,06	14 213,32	25 072,38
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	793,28		793,28
(h - d) Déficit			

40003 - OPERAT IMMO ESPACE ACTIV MEDIC

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSPERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
OPERAT IMMO ESPACE ACTIV MEDIC					
Investissement	10 028,79		793,28		10 822,07
Fonctionnement	0,10				0,10
Sous-Total	10 028,89		793,28		10 822,17
TOTAL II	10 028,89		793,28		10 822,17
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	10 028,89		793,28		10 822,17

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Compte de Gestion 2022 joint,

Considérant la nécessité d'approuver le compte de gestion du budget annexe « opérations immobilières sur EAM » avant le compte administratif,

Objet : Compte de gestion 2022 – budget annexe « opérations immobilières sur EAM »

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Affiché le

ID : 027-200063774-20230404-R33_2023-DE

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le compte de gestion 2022 du budget annexe « opérations immobilières sur EAM » tel que présenté en annexe.

Fait à Pacy sur Eure, le 04 avril 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Yves LELOUTRE.

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-sur-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mardi 04 avril 2023

Le quatre avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE, convoqué en date du 29 mars 2023, s'est réuni à la salle du conseil au 1^{er} étage – Mairie de Pacy-sur-Eure – Place René Tomasini à Pacy-sur-Eure, sous la présidence de Monsieur Yves LELOUTRE, Maire.

Etaient présents : Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Frédérique ROMAN, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Carole NOEL, Julien CANIN, Valérie BOUGAULT, Véronique SERVANT, Benoit BROCHETON, Michel GARNIER, Laurence MOURGUES, Isabelle MACE, David GUICHARD, Yann DUPOND, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoit METAYER, Corinne FISCHER, Claire PETRY, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU, Benjamin BOUGEANT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Stéphane BAUDOIN, Christophe BOUDEWEEL, Guillaume HUREL, Armelle MAROILLEZ, Marlène JEGU

Pouvoirs : Philippe LEBRETON donne pouvoir à Valérie BOUGAULT, Marlène JEGU donne pouvoir à Hugues PERROT, Armelle MAROILLEZ donne pouvoir à Louise THOMAS

Benoit BROCHETON a été élu secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 28 (dont 3 pouvoirs)

Objet : R34-2023 Compte Administratif 2022 – budget annexe « opérations immobilières sur EAM »

Rapporteur : Alain DUVAL

Exposé des motifs :

Le Compte Administratif 2022 soumis à votre approbation est l'état détaillé de l'exécution du budget annexe « opérations immobilières sur EAM ».

2022 de la commune de Pacy-sur-Eure. Il reprend le budget primitif et les décisions modificatives.

Il est identique au centime près au Compte de Gestion 2022 et permet de donner quitus à Monsieur le Maire de sa gestion financière et comptable.

Le vote du Compte Administratif doit être réalisé sans la présence de Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Administratif 2022 joint,

Considérant que les données du compte administratif du Trésorier sont conformes à celles de la comptabilité administrative de la Commune,

Considérant la synthèse de l'exécution budgétaire de l'exercice 2022

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le rapport de présentation générale du compte administratif 2022 du budget annexe « opérations immobilières sur EAM » de la Commune de Pacy-sur-Eure tel que présenté en annexe de la présente délibération,

Article 2 : D'approuver le bilan global de l'exercice 2022 comme suit et de donner quitus à Monsieur le Maire

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b)	2 600,00	2 560,98	0,00	0,00	39,02
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 600,00	2 560,98	0,00	0,00	39,02
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	164,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		2 764,00	2 560,98	0,00	0,00	203,02
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	11 655,00	11 652,34			2,66
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	11 655,00	11 652,34			2,66
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		11 655,00	11 652,34			2,66
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		11 655,00	11 652,34			2,66
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		14 419,00	14 213,32	0,00	0,00	205,68

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	14 419,00	13 094,99	1 118,33	0,00	205,68
752	Revenus des immeubles	13 419,00	12 301,63	1 118,33	0,00	-0,96
7552	Prise en charge déficit BA administratif	1 000,00	793,36	0,00	0,00	206,64
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		14 419,00	13 094,99	1 118,33	0,00	205,68
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		14 419,00	13 094,99	1 118,33	0,00	205,68
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		14 419,00	13 094,99	1 118,33	0,00	205,68

Recettes de fonctionnement – Total	14 213,32	0,00	14 213,32
---	------------------	-------------	------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	9 395,00	0,00	0,00	9 395,00
2132	Immeubles de rapport	9 395,00	0,00	0,00	9 395,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		9 395,00	0,00	0,00	9 395,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 900,00	10 859,06	0,00	40,94
1641	Emprunts en euros	10 900,00	10 859,06	0,00	40,94
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	1 388,00			
Total des dépenses financières		12 288,00	10 859,06	0,00	1 428,94
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		21 683,00	10 859,06	0,00	10 823,94
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		21 683,00	10 859,06	0,00	10 823,94

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	11 655,00	11 652,34		2,66
28132	Immeubles de rapport	11 655,00	11 652,34		2,66
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		11 655,00	11 652,34		2,66
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		11 655,00	11 652,34		2,66
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		11 655,00	11 652,34	0,00	2,66

Balance Générale CA 2022

		BUDGET OPIM				
		DEPENSES		RECETTES		
REALISATIONS de L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	14 213,32	g	14 213,32	0,00
	Section d'Investissement	b	10 859,06	h	11 652,34	793,28
REPORTS de l'EXERCICE	Report en section de fonctionnement (R002)	c		i	0,10	0,10 Fonctionnement cumulé
N-1	Report en section d'Investissement (R001)	d		j	10 028,79	10 822,07 Investissement cumulé
	TOTAL (réalisation + reports)		25 072,38		35 894,55	10 822,17
			=a+b+c+d		=g+h+i+j	
RESTE A REALISER A REPORTER (R.A.R.) EN	Section de fonctionnement	e		k		
N+1	Section d'Investissement	f	0,00	l	0,00	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		0,00		0,00	
			=e+f		=k+l	
RESULTAT	Section de fonctionnement		14 213,32		14 213,42	0,10 Excédent de fonctionnement
			=a+c+e		=g+i+k	
CUMULE	Section d'Investissement		10 859,06		21 681,13	10 822,07 Excédent d'investissement
			=b+d+f		=h+j+l	
	TOTAL CUMULE		25 072,38		35 894,55	10 822,17
			=a+b+c+d+e+f		=g+h+i+j+k+l	

Fait à Pacy sur Eure, le 04 avril 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Yves LELOUTRE.

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-sur-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mardi 04 avril 2023

Le quatre avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE, convoqué en date du 29 mars 2023, s'est réuni à la salle du conseil au 1^{er} étage – Mairie de Pacy-sur-Eure – Place René Tomasini à Pacy-sur-Eure, sous la présidence de Monsieur Yves LELOUTRE, Maire.

Etaient présents : Yves LELOUTRE, Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Frédérique ROMAN, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Carole NOEL, Julien CANIN, Valérie BOUGAULT, Véronique SERVANT, Benoit BROCHETON, Michel GARNIER, Laurence MOURGUES, Isabelle MACE, David GUICHARD, Yann DUPOND, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoit METAYER, Corinne FISCHER, Claire PETRY, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU, Benjamin BOUGEANT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Stéphane BAUDOIN, Christophe BOUDEWEEL, Guillaume HUREL, Armelle MAROILLEZ, Marlène JEGU

Pouvoirs : Philippe LEBRETON donne pouvoir à Valérie BOUGAULT, Marlène JEGU donne pouvoir à Hugues PERROT, Armelle MAROILLEZ donne pouvoir à Louise THOMAS

Benoit BROCHETON a été élu secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 29 (dont 3 pouvoirs)

Objet : R35-2023 Budget Primitif 2023 du budget annexe « opérations immobilières sur EAM »

Rapporteur : Alain DUVAL

Exposé des motifs :

Le budget annexe « Opérations immobilières sur Espace d'Activités Médicales », créé lors de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2019, est un budget qui enregistre les dépenses liées à la construction et à la mise en location de deux locaux à usage de cabinets médicaux pour des podologues.

Le budget annexe « Opérations immobilières sur Espace d'Activités Médicales », est un budget HT assujéti à la TVA.

Ce budget reprendra donc toutes les dépenses d'investissement liées à la construction de deux cabinets médicaux et pour équilibrer ces dépenses la commune a réalisé un emprunt dont le montant total des annuités correspond au montant total HT des loyers versés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte de Gestion et Compte Administratifs 2022

Vu le rapport n°32-2023 relatif au budget annexe budget annexe « opérations immobilières sur EAM » 2023

Considérant qu'il convient d'adopter le budget annexe « opérations immobilières sur EAM » 2023

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver par chapitre le budget primitif 2023 du budget annexe des « opérations immobilières sur l'Espace d'Activités Médicales » (tel que présenté en annexe) qui s'équilibre en section de fonctionnement à 14 105,10 € et en section d'investissement à 22 477,07 €.

BUDGET ANNEXE
OPERATIONS IMMOBILIERES
SUR ESPACE D'ACTIVITES MEDICALES

BUDGET PRIMITIF 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Vue d'ensemble - Dépenses

Chap.	Libellés	Budget 2022	Réalisé 2022	B.P. 2023
011	Charges à caractère général			
Total des dépenses de gestion courante				
66	Charges financières	2 600,00 €	2 560,98 €	2 450,00 €
022	Dépenses imprévues	164,00 €		0,10 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 764,00 €	2 560,98 €	2 450,10 €
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	11 655,00 €	11 652,34 €	11 655,00 €
043	<i>Op. d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.</i>			
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		11 655,00 €	11 652,34 €	11 655,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		14 419,00 €	14 213,32 €	14 105,10 €
002	Déficit antérieur reporté			
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		14 419,00 €	14 213,32 €	14 105,10 €

Vue d'ensemble - Recettes

Chap.	Libellés	Budget 2022	Réalisé 2022	B.P. 2023
75	Autres produits de gestion courante	14 419,00 €	14 213,32 €	14 105,00 €
Total des recettes de gestion courante		14 419,00 €	14 213,32 €	14 105,00 €
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur provisions			
Total des recettes réelles de fonctionnement		14 419,00 €	14 213,32 €	14 105,00 €
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>			
043	<i>Op. d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.</i>			
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		14 419,00 €	14 213,32 €	14 105,00 €
002	Excédent antérieur reporté			0,10 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		14 419,00 €	14 213,32 €	14 105,10 €

Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE

BUDGET ANNEXE OPERATIONS IMMOBILIERES SUR ESPACE D'ACTIVITES MEDICALES

BUDGET PRIMITIF 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT

VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES HT

Chap.	Libellés	Budget 2022	Réalisé 2022	B.P. 2023
21	Immobilisations corporelles	9 395 €		11 477 €
23	Immobilisations en cours			
Total des dépenses d'Equipement		9 395 €		11 477 €
10	Apports, dotations et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	10 900,00 €	10 859,06 €	11 000,07 €
020	Dépenses imprévues	1 388,00 €		
Total des dépenses Financières		12 288,00 €	10 859,06 €	11 000 €
Total des dépenses réelles d'Investissement		21 683 €	10 859,06 €	22 477 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
Total des dépenses d'ordre d'Investissement				
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		21 683 €	10 859,06 €	22 477 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		21 683 €	10 859,06 €	22 477,07 €

VUE D'ENSEMBLE - RECETTES HT

Chap.	Libellés	Budget 2022	Réalisé 2022	B.P. 2023
16	Emprunts et dettes assimilées			
Total des recettes Financières				
Total des recettes réelles d'Investissement				
021	Virement de la section de fonctionnement			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 655 €	11 652,34 €	11 655 €
Total des recettes d'ordre d'Investissement		11 655 €	11 652,34 €	11 655 €
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		11 655 €	11 652,34 €	11 655 €
001	Excédent d'investissement reporté	10 028 €		10 822,07 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		21 683 €	11 652,34 €	22 477,07 €

Objet : Budget Primitif 2023 du budget annexe « opérations sur EAM »

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Affiché le

ID : 027-200063774-20230404-R35_2023-DE

Fait à Pacy sur Eure, le 04 avril 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Yves LELOUTRE.

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr